

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU LUNDI 16 MAI 2022**

Le lundi 16 mai 2022, à 19 h, les membres du Conseil du 17^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17^{ème} arrondissement le 10 mai 2022, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire. L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17^{ème} Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, M. BOHBOT, M. BOUET, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, Mme DUMAS, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, Mme KOBON-MONNET, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, Mme LUBIN-NOËL, M. PECHENARD, Mme PEREZ, Mme ROUAH-ZANGRILLI, Mme SERFATI, Mme TAIEB, M. TERRIOUX, M. ZIADY.

Sont arrivés en cours de séance :

M. DASSIE au vœu V172022023
Mme MAMAN au vœu V172022023
Mme TOURY au vœu V172022023

Sont partis en cours de séance :

Mme JACQUEMONT au vœu V172022026

Excusés, ayant donné pouvoir :

Mme KUSTER donne pouvoir à M. BOULARD
M. MALLO donne pouvoir à M. GUERRE
M. MICHEL donne pouvoir à M. BERTHAULT
M. PERIFAN donne pouvoir à M. BOULARD

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

I. Adoption de la procédure d'urgence (172022011)

II. Désignation du secrétaire de séance (172022009)

III. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 novembre 2021 (172022010)

IV. Examen pour avis des projets, communications et vœux suivants

Hommage à Monsieur Bernard Pons

V172022023 Vœu relatif à la dénomination d'un lieu du 17ème arrondissement en hommage à Bernard Pons

Hommage à Monsieur Michel Heurtebise

172022012 Désignation d'un président de séance ad hoc pour le vote du compte administratif

172022013 Approbation du compte administratif

2022 DAC 543 Subventions (895.000 euros) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes.

2022 DEVE 10 Convention cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens

V172022022 Vœu rattaché DEVE 10 relatif au financement de la stérilisation des chats libres

2022 DTEC 7 Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris

2022 DFPE 39 Subventions (5 205 571 euros) et avenant n° 1 à l'association Crescendo (11è) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 47 Subvention et avenants n° 1 à l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.

2022 DFPE 52 Subvention (3 437 615 euros), avenant n° 1 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10e pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 80 Subventions (823 699.32 euros) et CPO à 5 associations pour le fonctionnement de RAM RAP

2022 DFPE 96 Subvention (1.288.075 euros) et convention avec l'association « ABC Puériculture » (16e) pour la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant au 9-9 bis, rue Labie (17ème)

2022 DSOL 1 Olympiade Culturelle - Subvention (25 500 euros) et convention avec l'association AD'REV pour son action dans le cadre du Mois parisien du Handicap 2022

2022 DDCCT 51 Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires -- subventions de fonctionnement à 8 associations

2022 DDCCT 53 Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions à 25 associations pour le financement de 26 projets

2022 DDCCT 54 Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires - Subventions à 22 associations.

2022 DDCCT 59 Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions à 79 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens

2022 DPMP 1 Subventions (311 973 euros) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2022

2022 DAE 4 Subventions (5.991.000 euros) et conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

2022 DAE 31 Installation de distributeurs automatiques de billets dans les marchés couverts Batignolles (17ème) et Saint Martin (10e) - conventions

2022 DEVE 21 Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022 – 2027

2022 DSOL 2 Subventions (15 500 euros) à trois associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

2022 DSOL 10 Participations (3.247.510 euros) et avenants avec 6 Maisons des Aînés et des Aidants au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris pour l'année 2022.

2022 DVD 32 *Communication bilan 2021 d'avancement du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte Dauphine (16e, 17ème, 18e)*

2022 DVD 3 Stationnement de surface. Mesures diverses y compris tarifaires.

2022 DVD 36 Création du Pass 2 Roues Motorisés dans les parcs de stationnement. Convention-cadre et Tarifs applicables.

2022 DPE 4 Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas - Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR).

2022 DU 91 Appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris - Site de la Porte de St-Ouen (17ème) - Avenant n°2 à la promesse de vente.

2022 DASCO 7 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (926.294,34 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

2022 DASCO 12 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (37.210 euros), subventions d'équipement (64.030 euros) et subventions travaux (152.747 euros)

2022 DU 71 Dénomination place André Zirnheld (17ème).

2022 DAC 366 Conventions, avenant et subventions d'équipement (30.500 euros) à quatre associations œuvrant dans les domaines de l'histoire et de la mémoire.

2022 DLH 51 Réaménagement d'un emprunt contracté par la SA d'HLM Immobilière du Moulin Vert auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Maintien de la garantie d'emprunt par la Ville de Paris

2022 DLH 97 Modification et octroi de garanties d'emprunts pour le financement de 6 programmes de création et de rénovation de logements sociaux demandée par ICF Habitat La Sablière.

2022 DLH 105 Modification et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat

V. Vœux

VI72022025 Vœu relatif à la fermeture de places en crèche dans le 17ème arrondissement

VI72022024 Vœu relatif au renforcement du contrôle par la Mairie de Paris sur l'installation des dark-kitchen / dark-stores à travers les déclarations préalables

VI72022026 Vœu relatif à l'entretien du patrimoine locatif social

VI72022027 Vœu relatif aux rythmes scolaires et au retour de la semaine de 4 jours

VI72022018 Vœu relatif à la création d'un nouvel espace canin dans le 17ème arrondissement

VI72022020 Vœu relatif à l'ouverture d'une entrée du Cimetière des Batignolles côté quartier de la porte Pouchet

VI72022019 Vœu relatif à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris

VI72022021 Vœu relatif à la protection des arbres à Paris

M. BOULARD : Mes chers collègues, à l'occasion des élections législatives des 12 et 19 juin prochains, les 103 000 électeurs du 17ème arrondissement seront accueillis dans nos 68 bureaux de vote. Le bon déroulement, comme vous le savez, des opérations de vote est dans chaque bureau la responsabilité de la présidente, du président.

Je rappelle aux membres de ce Conseil que les bureaux de vote doivent être prioritairement présidés par les élus. Le Code électoral prévoit en effet dans son article R43 que les bureaux de vote sont présidés par les maires, adjoints et conseillers municipaux dans l'ordre du tableau. La présidence d'un bureau de vote constitue donc pour un élu une obligation formelle qu'il est tenu de remplir sous peine d'être déclaré démissionnaire d'office par le tribunal administratif.

Cette obligation réaffirmée de manière constante par le Conseil d'État et la jurisprudence sauf excuse valable au nombre desquelles figurent les raisons de santé, ce qui suppose la production d'un arrêt de travail, ou des manifestations familiales à caractère exceptionnel. Obligation rappelée également ce jour par un courrier d'Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la Maire de Paris, à l'ensemble des maires d'arrondissements.

Ces consignes font particulièrement sens au regard du contexte du 17ème arrondissement. À ce jour, il manque en effet 21 présidents pour le premier tour et 19 pour le second. Chiffres à mettre en relation avec la participation des élus qui est de 14 sur 36 pour le premier et de 15 sur 36 pour le second.

Mes chers collègues, je vous demande donc, à ceux qui ne l'auraient pas encore fait positivement et répondu, de se signaler auprès de notre directeur général des services et de le faire sans délai.

Je le dis solennellement, c'est rare, mais je dois le faire, à celles et ceux qui ne pourraient assurer la présidence pour l'un des deux tours ou pour les deux, de signifier de manière très précise la raison de leur indisponibilité, de sorte que soit apprécié si cette contrainte peut relever d'une excuse valable au sens de la jurisprudence.

Je demande également aux élus absents ou disposant de cette excuse valable de fournir, pour une présidence permanente, et pas suppléante, une personne de votre choix qui vous remplacera pour cette fonction.

Je ferai en fin de semaine un point d'étape sur les présidences avec Pierre Bourriaud et son équipe, mais, vous l'aurez compris, je ne doute pas de votre mobilisation, tant de la majorité de l'arrondissement que de l'opposition. C'est un enjeu important, pour remplir les obligations qui sont les nôtres et d'être au rendez-vous de ce moment démocratique majeur que constitue le scrutin législatif.

Je vous remercie. S'il y a des observations ou des prises de parole, n'hésitez pas.

Nous allons ouvrir ce Conseil d'arrondissement après ces propos et ce rappel préalables.

DELIBERATION N° 17-22-058

OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172022011)

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 10 mai 2022 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 16 mai 2022 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 10 mai 2022 et l'ordre du jour complémentaire publié le 13 mai 2022.

Considérant la transmission tardive à la mairie d'arrondissement de deux projets du Conseil de Paris soumis à l'avis du conseil d'arrondissement (2022 DPE 4 ; 2022 DASCO 7) ;

Considérant la publication tardive des projets de délibération propre portant sur la désignation d'un président de séance ad hoc pour le vote du compte administratif (172022012) ainsi que sur Approbation du compte administratif (172022013)

Considérant le dépôt des vœux dans la limite du jeudi 12 mai 2022 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17ème arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-059

OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172022009)

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 mai 2022 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Paul HATTE, adjoint au maire du 17ème arrondissement, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-060

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 07 mars 2022 (172022010)

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 10 mai 2022.

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 07 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-061

OBJET : V172022023 Vœu relatif à la mémoire de Bernard Pons

M. BOULARD : Chers élus, chers amis, le 27 avril dernier, Bernard Pons, une figure importante de notre arrondissement nous a quittés. J'ai une pensée envers sa famille, son épouse, Josette, ses quatre filles, ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants.

Je pense également à tous ses proches, ses amis, ses anciens collaborateurs et aux élus avec lesquels il avait noué des liens très forts, particuliers. Tous sont très émus par cette disparition d'un homme qui a mis son parcours et son engagement politique au service de l'État et des territoires français. Son regard bleu, pétillant et son sourire malicieux étaient la marque de l'humanisme profond et de la générosité de Bernard Pons.

Pour sa famille politique, la droite républicaine, c'est une page qui se tourne. Pour Paris, dont il fut élu, conseiller de Paris auprès de son maire et ami, Jacques Chirac, et comme député de la 16^e circonscription, c'est aussi un chapitre qui se referme.

« Aucun combat n'est jamais perdu », titrait-il dans ses mémoires. Lui qui remporta 20 ans durant des scores des maréchaux de ce qui était alors la 16^e circonscription de Paris, toujours réélu au premier tour, de quoi tous nous inspirer, je crois.

Afin d'honorer sa mémoire et de lui rendre hommage, je vous propose, chers collègues, d'observer une minute de silence.

Minute de silence

M. BOULARD : La parole est à Catherine Dumas.

Mme DUMAS : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, Bernard Pons, figure du RPR, fidèle de Jacques Charles, est décédé le 27 avril à l'âge de 95 ans. Ses obsèques ont eu lieu le lundi 2 mai en l'église de Notre-Dame des Sablons d'Aigues-Mortes, en Camargue où il a souhaité finir sa vie. Jean-Didier Berthault et moi-même, nous représentons ce jour-là les élus de notre arrondissement. C'est vrai que Bernard Pons a été élu dans notre arrondissement comme conseiller de Paris de 1983 à 2008.

Lors de sa longue carrière politique, il a occupé des postes clés du parti gaulliste, il était aussi médecin généraliste de formation, entré très jeune dans la résistance. Il a passé plus de 27 ans comme député du Lot, de l'Essonne, puis de Paris, dans le 17^{ème} arrondissement où il sera toujours réélu dès le premier tour.

Médecin humaniste, il soutiendra rapidement, dès 1973, à l'Assemblée nationale, un projet de loi du garde des Sceaux Jean Taittinger et du ministre de la Santé Michel Poniatowski, visant à dépenaliser l'avortement, préfigurant la loi Veil.

Entre 1988 et 1995, il a dirigé le groupe parlementaire du RPR à l'Assemblée nationale, un parti qu'il avait participé à fonder et dont il avait été le secrétaire général entre 1979 et 1984 quand Jacques Chirac le présidait. Il a occupé également plusieurs postes ministériels prestigieux.

En conclusion, mes chers collègues, je voudrais dire que ceux qui, comme moi, qui, comme nous, cher Jean-Didier, ont eu la chance de le côtoyer, conserveront toujours, comme le disait Geoffroy Boulard, le souvenir de son regard bleu intense et de son sourire, c'est vrai, et conserveront surtout le souvenir d'un homme courageux, d'un homme engagé et fidèle en amitié. Pour cette raison, je vous demande d'avoir une pensée pour lui et pour sa famille. Merci.

M. BOULARD : Merci, Catherine. Karen Taïeb ?

Mme TAÏEB : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je voudrais m'associer à l'hommage que vous venez de rendre à Bernard Pons. Merci d'avoir rappelé tout son parcours, notamment de médecin, et tout ce qu'il a pu faire en préfiguration de la loi pour l'avortement, surtout en cette période où nous voyons que cette loi, dans certains pays, subit encore une fois un triste sort. La liberté des femmes est très importante. Je remercie Bernard Pons d'avoir porté cette loi.

M. BOULARD : Merci. La parole est à Jean-Didier Berthault.

M. BERTHAULT : Merci, Monsieur le Maire. En m'associant à cet hommage de Madame la Sénatrice, ma chère Catherine, je voudrais présenter le vœu que nous avons souhaité avoir, tout simplement pour m'associer aussi aux paroles qui viennent d'être dites par ma collègue, associer tous les élus qui ont bien connu Bernard Pons, je vois notre ami Christophe, vous dire, comme cela a été dit par le Maire et par Catherine, Bernard Pons, c'est vrai que c'était un regard, c'était aussi une vision, une vision de la France du temps où la politique était encore une aventure. Elle l'est encore, et elle redeviendra, j'en suis certain. C'était aussi le souci de la proximité. Karen Taïeb l'a rappelé en rappelant la mémoire aussi du médecin. Quand je suis

arrivé dans le 17ème et que j'ai été accueilli dans cette permanence, on ne rentrait pas dans une permanence politique comme une autre, on rentrait dans la permanence du Docteur Bernard Pons, qui était boulevard Gouvion-Saint-Cyr, dans cette fameuse permanence où j'ai passé quelques heures.

Dire également qu'au moment où on rend un hommage, on regarde surtout en principe vers le passé, je voudrais aussi me tourner vers l'avenir, parce que Bernard Pons, c'était aussi le souci de la transmission. Je n'oublierai jamais qu'en 1995, alors qu'il était numéro trois du gouvernement et qu'il prenait des fonctions importantes et qu'il avait comme suppléant à l'époque Pierre Reymond qui avait siégé comme député à l'époque, car le cumul était autorisé, j'avais eu l'occasion de prendre mes premières fonctions politiques de responsable du RPR dans cette circonscription, et faire à l'époque confiance en quelqu'un qui avait moins de 24 ans pour gérer une circonscription comme celle-ci était aussi une preuve qu'il savait laisser la place aux jeunes, il savait les laisser s'exprimer.

Son histoire, son parcours, ce qu'il a fait avec sa famille montrent qu'il était aussi tourné vers l'avenir et je voudrais que ce soit cette image que l'on conserve de lui, qui était un homme plein d'humanisme, qui était certes dans un combat politique intense, comme il l'a toujours été, mais il portait sur les gens avant tout ce regard de médecin.

C'est la raison pour laquelle, avec la majorité municipale, avec Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Catherine Dumas et moi-même, et les élus de la majorité, nous souhaitons émettre le vœu que la Ville de Paris rende hommage à Bernard Pons par la dénomination d'une voie ou d'une place parisienne, qui sera à trouver dans notre arrondissement. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci. Je vous propose de passer au vote du vœu présenté au nom de la majorité. Par Jean-Didier BERTHAUT.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Catherine Dumas, Jean-Didier Berthault et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que Bernard Pons, ancien résistant, médecin, député et ministre, s'est éteint le 27 avril dernier ;

Considérant que cet ancien Conseiller de Paris également député de la 16ème circonscription de Paris a marqué l'histoire de notre Capitale aux côtés de son maire et fidèle ami, Jacques Chirac, et plus singulièrement le 17ème arrondissement ;

Considérant le parcours et l'engagement politique de Bernard Pons au service de l'État et des territoires français ;

Considérant son sens du devoir, sa générosité, son humanisme ;

Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Catherine Dumas, Jean-Didier Berthault et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Ville de Paris rende hommage à Bernard Pons par la dénomination d'une voie ou d'une place parisienne dans le 17ème arrondissement.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172022023

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

M. BOULARD : Je vous remercie pour ce vœu voté à l'unanimité de notre Conseil. Je donne la parole à Karim Ziady, conseiller de Paris, du groupe Paris en commun Les écologistes.

Karim ZIADY : Merci, Monsieur le Maire, je tiens à vous remercier vous, ainsi que la direction générale des Services de la mairie du 17ème, en mon nom et celui de notre groupe ici présent, de nous autoriser à prendre exceptionnellement la parole en début de séance de ce Conseil d'arrondissement.

Je voulais faire part à notre assemblée du décès de notre ami et camarade Michel Heurtebise qui fut candidat lors des dernières élections municipales dans le 17ème arrondissement sur la liste portée par Karen Taïeb. Michel est décédé le dimanche 8 mai à son domicile. Il allait fêter ses 68 ans au mois de juillet.

Longtemps sympathisant de gauche, il avait adhéré au Parti socialiste en 2012 pour faire campagne pour François Hollande lors des élections présidentielles, puis Annick Lepetit lors des élections législatives. C'était un compagnon de route irréprochable, loyal, fidèle, très courageux face à la maladie qui ne le lâchait pas depuis 2017. Quelqu'un de très touchant de gentillesse et de discrétion, un grand militant de la cause LGBT et très attaché à l'Europe. Il était régulièrement assesseur au bureau de vote situé rue Cesbron, il nous manquera à nous, comme il manquera au quartier de la porte de Clichy.

Nous présentons nos condoléances à son mari Michel, à sa famille, à ses proches. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de faire une minute de silence. Merci.

Minute de silence

M. BOULARD : Merci à Karim Ziady. Nous nous associons aux condoléances exprimées au nom du Conseil d'arrondissement. Cher Karim, transmets à sa famille et ses amis. Nous saluons son engagement politique essentiel pour faire vivre notre démocratie.

DELIBERATION N° 17-22-062

OBJET : Désignation d'un Président de séance ad hoc pour le vote du compte administratif (172022012)

M. BOULARD : Nous allons maintenant désigner une présidente de séance pour le vote du compte administratif. Je propose que ce soit Alix Bougeret, première adjointe en charge de l'administration et des finances, qui prenne la présidence et vous présente le compte administratif suivi de son vote.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-31, alinéa 1^{er} et L.2121-14, alinéa 2 ;

Vu le règlement intérieur du conseil du 17^{ème} arrondissement et notamment son article 3 relatif à la présidence du conseil d'arrondissement lors de la séance du vote du compte administratif.

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : Mme Alix BOUGERET est élue à la majorité absolue des suffrages exprimés pour présider les débats consacrés à l'examen du compte administratif de l'exercice 2021 et son vote.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-063

OBJET : Approbation du compte administratif 2021 (172022013)

M. BOULARD : Mme la Présidente, la séance est à vous.

Départ de M. Geoffroy BOULARD

Mme BOUGERET : Merci. J'attends que Monsieur le Maire quitte la séance pour vous présenter comme chaque année le compte administratif de l'année 2021, ce compte administratif, vous le savez, qui arrête les comptes et l'état d'exécution de notre budget au 31 décembre. L'objectif est double : retracer la gestion 2021 et constater les crédits non consommés qui constituent des reports de droit qui sont repris lors de l'adoption du budget supplémentaire du BS 2022, dont nous reparlerons lors de notre assemblée en juin prochain.

Comme chaque année, vous avez reçu un rapport financier avec de nombreuses choses qui nous aident à comprendre, moi la première, en tout cas à mieux déchiffrer ce rapport financier 2021. Cela me permet de remercier la direction générale des services du 17^{ème} arrondissement, Pierre Bourriaud et sa directrice générale adjointe, Catherine Muller, pour le travail remarquable qui est fait chaque année pour le suivi de nos budgets en lien avec les services de la Ville de Paris, qu'ils en soient remerciés.

Ce compte administratif, l'état spécial du 17^{ème}, s'établit à 10,78 millions, sur les trois dotations qui la composent, 939 000 sur la dotation d'animation locale, 307 000 sur la dotation d'investissement et 9,5 millions sur la dotation de gestion locale, enveloppe qui représente à elle seule 88 % de l'ESA.

Ce compte administratif 2021 est supérieur de 1,4 million à celui de l'année 2020, année pour le moins particulière, avec un contexte financier en conséquence.

Malgré un contexte toujours perturbé par la crise sanitaire, l'exécution 2021 a été très dynamique, avec un taux d'engagement de 99 % des crédits, presque intégrale, et un taux

d'exécution de 91 %. Avec un niveau de crédit ouvert atteignant 11,9 millions, donc un compte administratif, vous l'aurez calculé, à 10, 8 millions, le compte 2021 marque le niveau le plus élevé atteint par l'ESA du 17ème arrondissement.

De manière générale, cet exercice budgétaire marque une année de retour progressif à la normale, nous l'espérons, avec un taux d'exécution de 91 %, je le disais, celui qui est une moyenne et une année régulière, et une année qui continue néanmoins d'être marquée par le contexte sanitaire. La crise sanitaire a continué d'induire des dépenses exceptionnelles. Au premier chef, sur les frais de nettoyage et de désinfection et sur le renchérissement des coûts de l'énergie qui commence à se traduire dans notre compte administratif 2021. Ce compte administratif 2021 traduit les dépenses de fonctionnement soumises à une hausse importante des coûts.

Les reports libres d'emploi ne représentent plus que 10 % des crédits reportés, ce qui témoigne d'une marge de manœuvre qui a été consommée. En effet, les 1,79 million de crédits à reporter se décomposent en deux types de report, les restes à réaliser, à hauteur de 972 000 euros, c'est-à-dire les crédits engagés, mais qui n'ont pas encore été mandatés à la clôture des comptes, ces crédits ont donc été employés, ils n'ont pas encore été payés au 31 décembre. Ils se décomposent de la manière suivante : 310 000 euros d'engagements reportés sur la dotation d'investissement, 610 000 d'engagements reportés sur la dotation de gestion locale, et 53 000 d'engagements reportés sur la dotation d'animation locale. Vous avez tout le détail, je n'y reviens pas, dans les documents qui ont été fournis par l'administration.

Après les restes à réaliser, les reports libres d'emplois qui sont à hauteur de 107 000 euros. C'est donc l'excédent qui est reporté désormais marginal puisqu'il a été largement mobilisé pour couvrir les dépenses exceptionnelles. 107 000 euros à hauteur de 6 000 euros sur la dotation d'animation locale et 36 000 euros sur la dotation de gestion locale. L'excédent est de moins de 1 % des crédits ouverts, ce qui est assez anecdotique. La dotation d'investissement a un excédent de 65 000 euros. Elle correspond aux crédits réservés des conseils de quartiers qui ont été alloués.

Pour le détail dotation par dotation, l'exécution s'établit ainsi, nous venons de voir les reports, maintenant sur l'exécution, la dotation d'animation locale qui affiche un compte administratif de 939 000 euros, un taux d'exécution de 94 %, ce qui est un taux élevé, un taux d'exécution normal, mais élevé. Il est d'abord soutenu par le rattrapage des travaux urgents, après cette année 2020 un peu particulière et qui a marqué un net recul de nos travaux dans nos équipements.

S'agissant de la dotation d'animation locale, les animations ont continué à avoir lieu. La dotation d'animation locale et culturelle affiche un compte administratif de 403 000 euros et elle a continué à être dépensée malgré la crise sanitaire.

L'exécution de la dotation d'investissement s'établit à 307 000 euros avec un taux d'exécution de 45 % qui est un taux assurément dégradé, avec une sous-consommation qui se concentre sur les travaux et un effet de ricochet avec les programmes qui étaient envisagés en 2020 et qui ont été reportés ou des programmes qui sont à cheval entre les deux années.

À retenir, néanmoins, avec 616 000 euros engagés pour les crédits ouverts à 680 000 euros, la dotation d'investissement affiche un taux d'emploi de plus de 90 %, s'ils n'ont pas encore donné lieu à paiement, ils ont bien été engagés.

Troisième enveloppe, et j'en terminerai là, le compte administratif 2021 de la dotation de gestion locale est de 9,5 millions, 94 % d'exécution, c'est la plus grosse enveloppe de notre

compte administratif. C'est le niveau le plus élevé connu par le 17ème arrondissement qui est supérieur de 1,3 million au compte administratif 2020, s'agissant de la dotation de gestion locale. Les coûts de structure ont été maintenus cette année, mais nous devons faire face à des coûts largement supérieurs, s'agissant des fluides et l'augmentation des coûts de l'énergie, ce qui explique ce taux d'exécution très fort.

Voilà, j'en ai terminé et je suis à votre disposition si vous avez des questions.

M. LAVAUD : Merci pour cet exposé. Chers collègues, j'ai une question. Déjà, félicitations pour la clarté du rapport financier. Je remercie la direction des services. Comme prévu, l'année dernière, nous avons eu une forte augmentation due à la crise sanitaire, vous l'avez souligné, et maintenant que la situation s'est un peu stabilisée, nous avons les coûts de l'énergie qui augmentent. Nous sommes passés de 9,4 millions à 10,8 millions, avec 1,4 million d'augmentations en exécution. Avez-vous une idée de vers quel montant nous tendons vers 2022 ? J'avais posé la question de l'année dernière. Peut-être que cette année, nous sommes plus capables d'avoir la vision, car les coûts de l'énergie sont plus faciles à prévoir que la situation sanitaire. C'est ma première question.

Ma deuxième question, ce sont les crédits de fonctionnement des CCQ. Ils avaient été exécutés à moitié l'année dernière à 76 % dans ce compte administratif. Ces crédits ont été reportés, mais comment comptez-vous les utiliser en 2022, et comment redonner une dynamique dans nos quartiers ?

Mme BOUGERET : Merci beaucoup. S'agissant de la hausse liée au coût de l'énergie, nous y voyons un peu plus clair qu'il y a un an lorsque nous avons eu cet échange. Il y a un surabondamment de la Ville de Paris sur l'état spécial arrondissements et le 17ème en fait partie. J'ai pu représenter le Maire il y a quelques semaines à la commission ad hoc et le 17ème, nous allons en reparler au budget supplémentaire en juin prochain, a obtenu un crédit de 1,8 million supplémentaire pour faire face à ces surcoûts. Nous y voyons un peu plus clair sur l'impact sur notre état spécial, impact qui a été absorbé par la Ville de Paris.

Sur les budgets des conseils de quartier, l'investissement a été reporté de fait, puisque nous n'avons pas pu organiser grand-chose dans nos conseils de quartier, ce qui nous permet d'envisager des projets avec trois années d'exécution cumulée, ce qui peut permettre aussi d'envisager des projets un peu plus conséquents que ceux que nous avons tendance à financer lorsque nous saucissonnons par année, excusez-moi, cela n'est pas beau. Ils sont, de fait, reportés. Le fonctionnement est un peu plus à marge. Les assemblées commencent à reprendre vie, je parle sous le contrôle de Scévole de Livonnière, et à se réunir en présentiel, comme nous disons. Je n'ai pas de doute que les crédits de fonctionnement, sous l'impulsion des conseils d'animation, seront utilisés.

J'ai oublié que j'avais la présidence. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce compte administratif ?

M. ZIADY : Merci, Madame la Maire. Nous allons voter le compte administratif. Nous remercions la direction générale des services pour la qualité du document et nous remercions aussi la mairie du 17ème qui nous a communiqué la liste précise des fournisseurs utilisés, ce que nous avons demandé l'année dernière. Merci. Nous allons voter favorablement.

Mme BOUGERET : Merci beaucoup. En effet, cette fois-ci avant le Conseil d'arrondissement. Merci beaucoup pour ce vote. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de le soumettre au vote. Il est donc adopté à l'unanimité.

Nous pouvons donc rappeler Monsieur le Maire.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Deuxième partie, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, et notamment son article L. 2511-45 ;

Vu les projets de délibération 2022 DFA 7 relatif au compte administratif 2021 des états spéciaux d'arrondissement et le projet de délibération 2022 DFA 9 relatif au compte administratif 2021 de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire, présidant la séance ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : Le compte administratif 2021 de l'ESA du 17^{ème} arrondissement est adopté.

Nombre de votants : 34 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

Retour de M. Geoffroy BOULARD.

DELIBERATION N° 17-22-064

OBJET : 2022 DAC 543 Subventions (895.000 euros) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes.

M. BOULARD : Je vous propose d'enchaîner après ce vote unanime du compte administratif et d'examiner la délibération DAC 543 présentée par Alix BOUGERET, conseillère de Paris et première adjointe en charge de la culture, et c'est à ce titre qu'elle va la présenter.

Mme BOUGERET : Une délibération culture que nous avons coutume d'adopter dans nos conseils d'arrondissement et qui vise à soutenir nos salles de cinéma indépendantes. Deux subventions sont prévues dans cette délibération : 10 000 euros pour le Club de l'Étoile, et 30 000 euros pour le Cinéma des Cinéastes. Des salles qui ont évidemment traversé une période difficile et pour qui cette subvention est la bienvenue. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 29 conventions relatives à l'attribution de subventions de fonctionnement avec 29 établissements cinématographiques parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAC 543

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

M. BOULARD : Merci. La délibération est adoptée.

DELIBERATION N° 17-22-065

OBJET : 2022 DEVE 10 Convention-cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens

M. BOULARD : Nous enchaînons par la DEVE 10 et c'est Aurélie Assouline, adjointe au maire, qui va présenter à la fois cette convention-cadre et le vœu rattaché relatif au financement de la stérilisation des chats libres.

Mme ASSOULINE : Mes chers collègues, cette convention-cadre qu'il nous est demandé d'approuver est à destination des associations en charge du suivi des populations de chats libres qui sont présents dans les parcs, les jardins, les bois et les cimetières parisiens.

J'ai notamment trois regrets à apporter. Je demanderai au conseil municipal de voter pour cette convention-cadre. Notamment, il n'est pas fait mention de l'association des mairies d'arrondissement avec les associations en charge de ce suivi. Je regrette aussi l'absence d'indication sur l'espace public en général, parce que les chats libres ne sont pas exclusivement cloisonnés aux espaces verts. Et surtout, je regrette, et je l'avais rappelé en Conseil d'arrondissement 2021, le montant du budget qui a été voté à destination de ces associations, qui s'élevait à 15 000 euros, principalement pour construire des refuges, d'autant plus que ce présent vote de convention-cadre délègue toute la responsabilité de la Ville aux associations avec des montants de subventions totalement dérisoires, je rappelle d'ailleurs qu'en octobre 2019 et en décembre 2019, à deux reprises, un vœu a été voté au Conseil de Paris qui engageait la Ville à financer intégralement la capture, la stérilisation, l'identification, les soins des chats libres et la mise en place d'abris durables et de leur entretien, ainsi que la mise à disposition aux associations, qui sont actives sur le terrain, de locaux permettant l'accueil des chats qui sont capturés pendant le temps de la convalescence. Il ne s'agit pas de juste les stériliser et les relâcher dans la nature. Et, ce, au moyen de la création d'une ligne budgétaire, qui a été votée une première fois à hauteur de 200 000 euros et une seconde fois à hauteur de 100 000 euros et qui n'ont jamais été appliquées. Je rappelle d'autant plus qu'un chat libre qui vit dans la rue est sans protection, il n'a pas de soins, il est donc victime de stress, de maladie, d'accident, de maltraitance.

Je vais enchaîner sur le vœu que je souhaite que nous portions et pour lequel je vous demanderai de voter favorablement.

Considérant l'adoption du rapport de la mission Animaux en ville DEVE 95 de 2018 qui précise que des conventions avec les associations seront mises en place afin d'autoriser et d'encadrer l'installation d'abris de chats errants –c'est relativement ce que nous sommes en train de faire- et qu'il sera mis en place par la préfecture de police un mode de gestion partagée de la population des chats errants pour l'identification, la stérilisation, la relâche et l'adoption, ainsi que la réalisation de campagnes régulières de recensement de chats errants.

Considérant d'ailleurs que les associations de la protection animale telles que la SPA, la fondation Brigitte Bardot, One Voice ou 30 millions d'Amis alertent depuis environ quatre ans sur l'accroissement des populations de chats errants et que la Ville n'a toujours pas établi de recensement officiel des chats libres ou errants sur son territoire, comme elle s'y était engagée dans le cadre de la mission Animaux en ville, (préconisation 34 de septembre 2018). D'ailleurs, la population féline parisienne est, à défaut de recensement, estimée à hauteur de 2 000 chats. Je vous rappelle qu'un chat peut en trois ans générer environ 20 000 chats s'ils ne sont pas stérilisés.

Considérant d'autant plus l'article 211-22 du Code rural (le règlement sanitaire du département de Paris, lui, ne précisant rien à ce sujet) qui dispose que l'identification des chats relève de la compétence de la préfecture de police, alors qu'il n'en est rien pour la stérilisation qui doit donc être du ressort de la Ville de Paris, contrairement à ce qu'indique, sans fondement, le site internet de la Ville.

Donc, rien n'interdit à la Ville de Paris d'assurer l'ensemble des actions précitées et hors l'identification qui devrait revenir à la préfecture de police.

Considérant la délibération 2019 DEVE 107 « Autorisation de signature des conventions relatives à l'entretien et au suivi des populations de chats errants dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens » votée en Conseil de Paris de juillet 2019 qui n'engage pas suffisamment la Ville à venir en aide financièrement à ces associations ;

Considérant qu'il n'y a pour l'instant aucun engagement de la Ville à dédier une ligne budgétaire pérenne et suffisante pour permettre une politique efficace de gestion des populations de chats libres, alors même que financer l'alimentation en subventionnant les associations à cet effet, sans la coupler à une politique de stérilisation revient à accroître la population des chats libres qu'il est nécessaire de réguler, ne serait-ce au moins pour ceux qui ne sont pas intéressés encore au sujet de la condition animale, pour une question sanitaire nous ne voudrions pas que les chats que nous aimons tant deviennent et soient considérés un jour comme des nuisibles.

Enfin, considérant que la Ville et la Préfecture de police n'ont pas d'accord pour un partage des frais de gestion de ces populations de chats des rues, et l'enjeu important pour la condition animale, je demande avec l'ensemble de la majorité du Conseil d'arrondissement et M. le Maire, Geoffroy BOULARD, que la Ville de Paris lance une campagne de recensement telle qu'elle s'y était engagée afin d'avoir un état des lieux réel pour prendre en charge la population de chats libres, qu'elle finance de manière adéquate, et je précise bien adéquate, et pérenne l'alimentation des chats libres, les abris durables et l'entretien de ces abris en étroite collaboration avec les associations gérant au quotidien les populations de chats libres.

Je demande également qu'elle finance la mise à disposition aux associations actives sur le terrain d'un ou des locaux permettant l'accueil des chats capturés en convalescence ou en attente de remise sur site ou d'adoption ; et enfin, qu'elle finance de manière pérenne le trappage, la stérilisation, et les soins des chats libres en étroite collaboration avec les

associations gérant au quotidien les populations de chats libres ou à défaut avec un prestataire.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des interventions ou des explications de vote ? Karim Ziady.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Nous voterons pour la délibération et nous nous abstiendrons sur ce vœu. Je partage beaucoup de propos qui ont été tenus par Madame la Maire, mais c'est un peu à charge contre le déroulement, le process de ce que fait la Ville de Paris.

Je rappelle qu'en 2021, le recensement a été fait avec une vingtaine d'associations et la DEVE pour estimer la population de chats libres à Paris. Cela a été rappelé en 2021, nous avons voté à hauteur de 15 000 euros des subventions, et pas que pour créer des abris, mais pour acheter de la nourriture, soigner et prendre en charge des chats libres qui étaient sur le territoire. La Ville de Paris travaille actuellement à une solution de soutien plus pérenne, en collaboration avec la préfecture de police, pour prendre en charge la stérilisation et l'identification des chats errants, en lien étroit avec les associations spécialisées. Il y a une présentation de ce travail qui sera fait en Conseil de Paris.

Sur la mise à disposition aux associations actives, oui, il y a un manque de locaux associatifs, cela est une réalité. Il faut rappeler qu'il y a la nouvelle loi de 2021 qui sanctionne plus sévèrement les violences faites aux animaux, qui permet la reconnaissance des familles d'accueil et qui simplifie l'accueil des chats. Nous attendons que le gouvernement publie les arrêtés pour que cela se fasse un peu de façon plus efficace. Je rappelle aussi, et cela dit d'une certaine manière dans le vœu, actuellement, nous créons pas mal d'abris pour les chats sur Paris et toutes les mairies d'arrondissement volontaire sont invitées à se signaler si elles souhaitent porter un projet en ce sens.

Il y a eu la mission Animal en ville et le cabinet de Christophe Najdovski se tient à disposition de toutes les mairies d'arrondissement pour les aider à avancer sur ces projets. Je vous remercie.

M. LAVAUD : Je vais m'abstenir également pour les raisons qui ont été évoquées. Les choses sont effectivement en train d'avancer, cela étant, je suis pour l'esprit global. Je m'abstiens.

M. BOULARD : Nous allons procéder au vote de la DEVE 10. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la convention-cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Aurélie ASSOULINE, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DEVE 10

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-066

OBJET : V172022022 Vœu relatif au financement de la stérilisation des chats libres.

M. BOULARD : Nous allons procéder au vote du vœu rattaché et présenté par Aurélie Assouline. Le vœu est adopté.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Aurélie ASSOULINE et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Vœu rattaché au projet de délibération 2022 DEVE 10, Convention-cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois, et cimetières parisiens ;

Considérant que les chats libres, vivant dans les rues sont sans protection ni soins et donc victimes de stress, de maladies, d'accidents, de maltraitements ;

Considérant les vœux adoptés en Conseil de Paris en octobre 2019 et en décembre 2019 qui engageaient la Ville de Paris à financer intégralement la capture, la stérilisation, l'identification, les soins des chats libres et la mise en place d'abris durables et de leur entretien ainsi que la mise à disposition aux associations actives sur le terrain des locaux permettant l'accueil des chats capturés en convalescence ou en attente de remise sur site ou d'adoption ; et ce au moyen de la création d'une ligne budgétaire de 200 000 euros et 100 000 euros pour l'aménagement d'un local de type refuge et la création d'abris chats ;

Considérant la délibération adoptée au Conseil de Paris d'octobre 2021 octroyant 15 000 euros à des associations principalement pour la construction de refuges ;

Considérant le vote futur de la convention-cadre relative au suivi de la population de chats libres entre la Ville et les associations ayant reçu ces subventions et que cette convention délègue toutes les responsabilités de la Ville aux associations avec des montants de subventions dérisoires ;

Considérant que l'adoption du rapport de la mission « Animaux en ville » (2018 DEVE 95) précise que des conventions avec les associations seront mises en place afin d'autoriser et d'encadrer l'installation d'abris à chats errants, et qu'il sera mis en place avec la Préfecture de Police un mode de gestion partagé de la population de chats errants (identification, stérilisation, relâche ou adoption) ainsi que la réalisation de campagnes régulières de recensement de chats errants

Considérant que les associations de protection animale, telles que la SPA, la Fondation Brigitte Bardot, One Voice, et 30 Millions d'Amis, alertent depuis 4 ans sur l'accroissement des populations de chats errants et que la Ville n'a toujours pas établi un recensement des chats libres ou errants sur son territoire comme elle s'y était engagée dans le cadre de la Mission

Animaux, préconisation 34, en septembre 2018 (la population féline libre parisienne est estimée, faute de recensement, à environ 2 000) ;

Considérant l'article L211-22 du Code rural (Le Règlement Sanitaire du département de Paris ne précisant rien à ce sujet) qui dispose que l'identification des chats relève de la compétence de la Préfecture de Police alors qu'il n'en est rien pour la stérilisation qui doit donc être du ressort de la Ville de Paris (contrairement à ce qu'indique sans fondement le site internet de la ville). Rien n'interdit donc à la Ville de Paris d'assurer l'ensemble des actions précitées hors identification ;

Considérant la délibération 2019 DEVE 107 « Autorisation de signature des conventions relatives à l'entretien et au suivi des populations de chats errants dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens » votée en Conseil de Paris de juillet 2019 qui n'engage pas suffisamment la Ville à venir en aide financièrement à ces associations ;

Considérant alors qu'il n'y a pour l'instant aucun engagement de la Ville à dédier une ligne budgétaire pérenne et suffisante pour permettre une politique efficace de gestion des populations de chats libres, alors même que financer l'alimentation, en subventionnant les associations à cet effet, sans la coupler à une politique de stérilisation revient à accroître la population des chats libres qu'il est nécessaire de réguler ;

Considérant que la Ville et la Préfecture de police n'ont pas d'accord pour un partage des frais de gestion de ces populations de chats des rues ;

Considérant qu'il s'agit d'un enjeu important pour l'amélioration de la condition animale ;

Geoffroy BOULARD, Aurélie ASSOULINE et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Lance une campagne de recensement telle qu'elle s'y était engagée afin d'avoir un état des lieux réel pour prendre en charge la population de chats libres ;

- Finance de manière adéquate et pérenne l'alimentation des chats libres, les abris durables et l'entretien de ces abris en étroite collaboration avec les associations gérant au quotidien les populations de chats libres ;

- Finance la mise à disposition aux associations actives sur le terrain d'un ou des locaux permettant l'accueil des chats capturés en convalescence ou en attente de remise sur site ou d'adoption ;

- Finance de manière pérenne le trappage, la stérilisation, et les soins des chats libres en étroite collaboration avec les associations gérant au quotidien les populations de chats libres ou à défaut avec un prestataire.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172022022

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 7

DELIBERATION N° 17-22-067

OBJET : 2022 DTEC 7 Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris

M. BOULARD : Nous enchaînons avec la DTEC 7 et c'est Aurélie Assouline qui nous présente cette délibération.

Mme ASSOULINE : Merci, Monsieur le Maire. La DTEC 7 nous demande d'autoriser la Ville à lancer la révision du PCAET, c'est-à-dire le Plan Climat Air et Énergie Territoriale de la Ville, pour accélérer les politiques de transition écologique, à travers des concertations et des axes de travail. Ce plan est révisable tous les six ans, pour respecter l'article 229-26 du Code de l'environnement. Il devra être approuvé en 2024.

L'objectif est d'amplifier les efforts en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre en s'appuyant sur les politiques publiques générales et d'accélérer la lutte contre le réchauffement climatique à l'heure où le dernier rapport du GIEC nous rappelle l'urgence quasi vitale de travailler sur le sujet. Je ne peux évidemment que vous demander de voter pour.

J'ai cependant quelques petites réserves à émettre. Je demande que le renforcement de la dimension sociale du Plan climat qui est impliqué dans cette proposition ne se fasse pas au détriment des quartiers autres que populaires, et que leurs habitants, autant parisiens et intéressés par le sujet et ses conséquences, ainsi que les administrés des quartiers populaires. Je demande que cette attention particulière ne soit pas un moyen de biaiser le processus et la consultation.

Que le rôle promis ici à l'assemblée citoyenne n'entre dans aucun autre cadre légal existant dans l'établissement du PCAET et reste donc à débattre, et il semble logique que l'Académie du climat joue un rôle dans l'établissement du plan climat. Cependant, celui-ci doit être transparent et ne doit pas servir de plateforme pour influencer l'avis que les Parisiens doivent rendre de façon légale.

Je voulais juste attirer votre attention sur ces points et je vous demanderai de voter favorablement pour cette délibération. Je vous remercie.

M. BOULARD : Y a-t-il des interventions ? Je vous propose de passer au vote. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L229- 25 à L229- 26 relatifs au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat Air Énergie Territorial ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L121- 15- 1 à L121- 21 relatifs à la concertation préalable ;

Considérant le décret n° 2016- 849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air Énergie Territorial ;

Considérant l'arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan Climat- Air-Énergie Territorial ;

Considérant que l'article n°188 de la loi du 17 août 2015, indique que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 1^{er} janvier 2015 et regroupant plus de 50 000 habitants adoptent un Plan Climat Air Énergie Territorial au plus tard le 31 décembre 2018 ;

Considérant les dispositions spécifiques des articles L.5219- 1- II-5°, L.5219- 5- III et L.5219- 5 III du Code Général des Collectivités Territoriales, qui indiquent que la métropole du Grand Paris réalise un Plan Climat- Air- Énergie Métropolitain (PCAEM), et que les établissements publics territoriaux et la Ville de Paris réalisent un Plan Climat- Air- Energie (PCAET) compatible avec le PCAEM ;

Considérant la délibération 2007 DEVE 116 adoptant le 1^{er} Plan Climat de Paris ;

Considérant la délibération 2012 DEVE 186 adoptant le Plan Climat Énergie de Paris ;

Considérant la délibération 2018 DEVE 54 adoptant le Nouveau Plan Climat Énergie de Paris ;

Considérant l'article R299- 53 du Code de l'Environnement qui précise que « la collectivité ou l'établissement public qui engage l'élaboration du plan climat-air énergie territorial en définit les modalités d'élaboration et de concertation. »

Considérant l'article 85 de la loi n° 2019- 1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités qui vise un renforcement du volet « Air » des PCAET ;

Considérant la loi n° 2021- 1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Considérant les articles 34 à 36 de la loi n° 2021- 1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France dont l'objectif est de promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'autoriser le lancement de la révision légale du Plan Climat de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Aurélie ASSOULINE, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DTEC 7

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-068

OBJET : 2022 DFPE 39 Subventions (5 205 571 euros) et avenant n° 1 à l'association Crescendo (11è) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance.

M. BOULARD : La parole est à Aline Bessis, adjointe au maire en charge de la petite enfance.

Mme BESSIS : Bonsoir à tous, merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la DFPE 39. Ce sont des subventions d'un montant total de 5 205 571 euros et un avenant à l'association Crescendo pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance.

C'est une subvention annuelle de fonctionnement qui gère, entre autres, l'établissement Champerret, 24 avenue de la porte de Villiers, qui accueille 20 enfants, ainsi que le multi accueil du 58 rue Mstislav Rostropovitch qui, dans le cadre d'un marché de prestation de services, accueillant 66 enfants.

Je vous demande, chers collègues, de voter favorablement ces subventions.

M. BOULARD : Nous passons au vote. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association CRESCENDO et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association CRESCENDO,

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DFPE 39

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-069

OBJET : 2022 DFPE 47 Subvention et avenants n° 1 à l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.

M. BOULARD : Toujours Aline Bessis pour la DFPE 47.

Mme BESSIS : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit ici d'une subvention de 6 472 884 euros et un avenant n° 1 à l'association ABC puériculture pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile. Il s'agit donc d'une subvention annuelle de fonctionnement.

L'association ABC puériculture gère 25 établissements d'accueil de la petite enfance à Paris, ainsi qu'un service de garde à domicile dont les bureaux sont situés 36, avenue des Ternes. L'association travaille par ailleurs à l'ouverture d'un multi accueil, dont nous parlerons un peu plus tard, de 45 places, rue Labie dans le 17^{ème}, dont l'ouverture devrait intervenir, après de nombreux reports, en février 2023.

Je vous demande de voter favorablement cette subvention.

M. BOULARD : Merci. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association ABC PUERICULTURE et la Ville de Paris pour 24 établissements d'accueil de la petite enfance,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association ABC PUERICULTURE et la Ville de Paris pour le service de garde à domicile (CAD),

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association ABC PUERICULTURE,

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DFPE 47

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-070

OBJET : 2022 DFPE 52 Subvention (3 437 615 euros), avenant n° 1 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10e pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.

M. BOULARD : Toujours Aline Bessis pour la DFPE 52.

Mme BESSIS : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit ici d'une subvention d'un montant de 3 437 615 euros, et un avenant à l'association La Maison Kangourou pour ses 18 établissements d'accueil

de la petite enfance. Cette association gère 18 établissements d'accueil de la petite enfance, dont trois dans le 17^{ème}, pour un total de 107 et bientôt de 116 places.

La subvention proposée englobe donc le financement pour 2022 du multi accueil rue de Saussure de 21 places, et de la crèche collective rue Jacquemont de 55 places.

Concernant l'établissement Roussel qui est fermé pour travaux depuis septembre 2021 et qui devrait réouvrir en septembre 2022, il fera l'objet d'un financement à part pour son fonctionnement à partir de sa réouverture. Il est à noter que cet établissement voit sa capacité d'accueil augmentée avec les travaux de neuf places, de 31 à 40 places.

Je vous demande, chers collègues, de voter favorablement cette subvention.

M. BOULARD : Merci. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.),

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DFPE 52

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-071

OBJET : 2022 DFPE 80 Subventions (823 699.32 euros) et CPO à 5 associations pour le fonctionnement de RAM RAP

M. BOULARD : Toujours Aline Bessis pour une nouvelle subvention.

Mme BESSIS : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de subventions d'un montant total de 823 699,32 euros et des conventions pluriannuelles d'objectifs avec 5 associations pour le fonctionnement des relais d'assistantes maternelles et d'auxiliaire parentale, ce que nous appelons les RAM et les RAP.

Pour mémoire, l'objet des RAM et des RAP, que nous appelons désormais relais petite enfance, RPE, est de soutenir la qualité de l'accueil individuel du jeune enfant en accompagnant la professionnalisation des assistantes maternelles et des auxiliaires parentales. Ce sont des lieux d'accueil gratuits, d'information et d'accompagnement, et ils accueillent bien sûr aussi les jeunes enfants et participent à leur éveil et à leur autonomie. 5 associations animent ces structures présentes dans 14 arrondissements parisiens.

Pour le 17^{ème}, il s'agit donc de financer le fonctionnement du RAM/RAP itinérant Le Petit bus animé par ABC puériculture, présent dans le 17^{ème} le lundi après-midi au square Martin Luther King, subvention de 173 978 euros, et du RAP itinérant animé par la Fondation de l'œuvre de Lacroix Simon, présent dans le 17^{ème} centre social Pouchet les mardis et mercredis matin, avec une subvention de 370 626 euros.

Je vous demande, chers collègues, de voter favorablement ces subventions.

M. BOULARD : Merci. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention et la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec les cinq associations suivantes : ABC Puériculture, Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne, Crescendo, la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et La Maison de l'Enfance.

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DFPE 80

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-072

OBJET : 2022 DFPE 96 Subvention (1.288.075 euros) et convention avec l'association « ABC Puériculture » (16e) pour la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant au 9-9 bis, rue Labie (17ème)

M. BOULARD : Toujours Aline Bessis pour la DFPE 96 et pour une création d'établissement que nous attendons depuis plusieurs années rue Labie.

Mme BESSIS : Il y a eu beaucoup de retard pour l'ouverture de cet établissement qui est reportée à 2023.

Il s'agit d'une subvention d'un montant de 1 288 075 euros et d'une convention avec l'association ABC Puériculture pour la création de cet établissement d'accueil de la petite enfance, 9 bis rue Labie. C'est la création d'un établissement de 45 places, en rez-de-chaussée d'un immeuble de 19 logements sociaux, dont les travaux devraient continuer jusqu'en 2023, pour une ouverture normalement en 2023.

Avec Monsieur le Maire, nous avons rencontré le directeur de ABC Puériculture et nous avons posé une question et cette seule question porte sur le droit de tirage que la mairie du 17ème aura sur ces places, autrement dit, combien la mairie du 17ème pourra attribuer de place sur les 45 ? La délibération précisant que l'association est responsable de l'admission.

Merci de voter pour cette délibération.

M. BOULARD : Merci. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association ABC Puériculture ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DFPE 96

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-073

OBJET : 2022 DSOL 1 Olympiade Culturelle - Subvention (25 500 euros) et convention avec l'association AD'REV pour son action dans le cadre du Mois parisien du Handicap 2022

M. BOULARD : La parole est toujours à Aline Bessis, adjointe au maire en charge de l'inclusion, du handicap pour la DSOL 1.

Mme BESSIS : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'Olympiade culturelle dans le cadre du Mois parisien du Handicap 2022. Nous avons une subvention de 25 500 euros et une convention avec cette association.

Le bal arrangé est organisé par la compagnie de la halte-garderie de l'association AD'REV et c'est un événement phare du Mois parisien du Handicap. Pour cette édition, l'association a souhaité l'inscrire dans le cadre des Olympiades culturelles et souhaite tripler le nombre de structures partenaires et doubler le nombre d'ateliers préparatoires.

Plusieurs arrondissements concernés à travers 21 structures partenaires, dont le Foyer d'accueil médicalisé des Batignolles.

En annexe de la délibération, il est également mentionné la participation de quatre conservatoires et de cinq clubs sportifs, sans préciser lesquels. Il s'agit d'un financement pluriel, 10 000 euros au titre de la délégation générale aux Jeux Olympique, 8 000 euros au titre du handicap, 7 005 euros au titre de la culture.

Je vous demande, chers collègues, de voter favorablement cette subvention.

M. BOULARD : Merci. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-13 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention avec l'association AD'REV pour l'attribution d'une subvention pour son action dans le cadre du Mois parisien du Handicap et de l'Olympiade Culturelle ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DSOL 1

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-074

OBJET : 2022 DDCT 51 - Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires – subventions de fonctionnement (69 800 euros) à 8 associations

M. BOULARD : La parole est à Hugues Charpentier, adjoint au maire en charge de tranquillité et de la sécurité, et en charge également du quartier Epinettes Bessières et du quartier Politique de la Ville sur ce quartier.

M. CHARPENTIER : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération évoque le Fonds de Participation des Habitants qui est une initiative qui permet de verser des subventions qui permettent aux habitants de financer des petits projets pour des montants maximums d'environ 8 à 900 euros. Ces projets sont des projets culturels, sportifs, de sorties. Nous avons eu des paniers solidaires pendant le Covid. Ce sont des initiatives qui permettent en toute souplesse de faire avancer des petits projets concrets, ce qui est très utile pour le quartier.

Il est proposé pour cette année une subvention de 8 000 euros. C'est CEFIA porte l'initiative financièrement et anime le Comité d'animation du FPH pour l'attribution des projets auxquels la mairie d'arrondissement est associée.

Pas d'objection, au contraire, je vous propose de bien vouloir voter cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Ya t il des interventions ? La DDCT 51 est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14,

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville.

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 51

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-075

OBJET : 2022 DDCT 53 Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (113 400 euros) à 25 associations pour le financement de 26 projets

M. BOULARD : Toujours Hugues Charpentier, pour la DDCT 53.

M. CHARPENTIER : La DDCT 53 évoque les subventions versées aux associées versées dans les quartiers populaires pour améliorer et développer les usages positifs sur les espaces publics. Dans ce cadre, plusieurs types de projets sont financés. Nous avons des animations et de l'événement sur le territoire : la sensibilisation à la propreté, de l'embellissement avec des initiatives de végétalisation et la participation des habitants et des utilisateurs pour définir les aménagements et les nouvelles occupations urbaines.

Dans le 17ème, pour ce volet de subventions, l'association Calliope est concernée, une subvention de 5 000 euros pour un projet qui s'appelle Les Impromptus comptent dans les espaces verts, que nous connaissons désormais, et qui se déroule notamment au square Manavian et au jardin Hans-et-Sophie Scholl, dans le quartier de la porte Pouchet.

Il s'agit d'une initiative que nous soutenons fortement. Je vous demande de bien vouloir voter pour.

M. BOULARD : Merci. La DDCT 53 est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14,

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 53

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-076

OBJET : 2022 DDCT 54 - Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires - Subventions (67 000 euros) à 22 associations.

M. BOULARD : Nous enchaînons par la DDCT 54, toujours Hugues Charpentier.

M. CHARPENTIER : La DDCT 54 concerne l'action en faveur des jeunes dans les quartiers populaires, avec un certain nombre de subventions. Dans le 17^{ème}, trois subventions sont proposées pour trois associations.

Tout d'abord, l'association Magriff, qui a l'habitude d'intervenir sur le quartier et qui présente des projets de spectacle vivant dans l'espace public. Nous avons l'association JSE, Jeunesse Européenne Sportive de Champerret que nous avons fortement soutenue avec Athénaïs de la Morandière pour son initiative Faites le Mur au centre sportif Max Rousié, puis l'association nouvellement créée qui s'appelle Cit'In qui propose de développer la citoyenneté et l'insertion par l'action dans le quartier de la porte de Saint-Ouen. Une subvention de 3000 euros est proposée.

Je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

M. BOULARD : Merci. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511- 14,

Vu le Contrat de Ville approuvé par délibération du Conseil de Paris les 8, 9 et 10 juillet 2019, et prorogé jusqu'en 2023,

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 54

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-077

OBJET : 2022 DDCT DPMP 59 Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (344 450 euros) à 79 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens

M. BOULARD : Toujours Hugues Charpentier, pour la DDCT 59.

M. CHARPENTIER : Il s'agit d'un appel à projets pour ce que nous appelons CLVR, Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République. Une enveloppe projet qui a été créée à la suite des attentats.

Dans ce cadre, trois associations sont concernées dans le 17^{ème} arrondissement, l'association Culture Prioritaire, que nous connaissons bien et dont nous soutenons les initiatives, pour le projet qui s'appelle Partager les valeurs de la République et développer l'esprit critique des jeunes, une subvention proposée de 2 000 euros.

Deuxièmement, la Fabrique des petits hasards, que nous avons souhaité continuer à soutenir pour la reconduction de son projet République origine, qui organise des ateliers d'échanges sur la question des origines, ainsi que des ateliers de création artistique du côté de Pierre Rebière, au centre social.

Dernière association, RSI La Ressource Kirikou, que nous connaissons bien dans cette assemblée, une subvention de 3 500 euros est proposée pour la reconduction du projet République et citoyenneté qui organise des rencontres avec des avocats, des magistrats, des policiers, des spécialistes du droit et de la citoyenneté et avec des élus, des fonctionnaires, des visites des lieux institutionnels de la République. Une subvention proposée de 3 500 euros.

Je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

M. BOULARD : Merci. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14,

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville.

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 59

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-078

OBJET : 2022 DPMP 1 Subventions (311 973 euros) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2022

M. BOULARD : Nous enchaînons par la DPMP 1 et un dispositif bien connu. Hugues Charpentier pour la présenter.

M. CHARPENTIER : Il s'agit du dispositif VVV, Ville Vie Vacances, au titre de l'année 2022. Ce programme s'adresse aux jeunes de 11 à 18 ans qui ne partent pas en vacances. L'idée est de leur proposer des activités pendant l'été, de proximité, et à dimension diverse. Cela peut être culturel, civique, sportif ou éducatif. À l'échelle parisienne, ce sont 183 projets qui ont été retenus en 2022.

Dans le 17^{ème} plus spécifiquement, deux associations sont concernées, l'Atelier des Épinettes, une subvention de 4 000 euros et l'association Calliope pour 2 500 euros.

Je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

M. BOULARD : Merci. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Ville de Paris représentée par Madame le Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 106 structures ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DPMP 1

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-079

OBJET : 2022 DAE 4 Subventions (5 991 000 euros) et conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

M. BOULARD : La parole est à Philippe Guerre en remplacement de Benjamin MALLO, adjoint au maire excusé pour présenter la DAE 4.

M. GUERRE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit pour cette délibération de soutenir financièrement les actions de 96 SIAE, structures d'insertion par l'activité économique, qui s'adressent aux personnes rencontrant des difficultés financières et professionnelles.

Afin de prendre en compte les difficultés et les effets de la crise du Covid sur les bénéficiaires du RSA, la Ville propose d'augmenter l'enveloppe dédiée habituellement d'un million d'euros supplémentaires.

Les types de SIAE concernés sont les ateliers et chantiers d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion régies de quartier et les entreprises de travail temporaire d'insertion.

Pour le 17^{ème} arrondissement, les subventions sont réparties comme suit : 70 000 euros pour l'association Espace, qui fait intervenir neuf salariés en insertion sur la Petite Ceinture ; 43 000 euros pour l'association Halage qui forme aux métiers d'ouvrier horticole et espaces verts, chers à ma collègue, Aurélie Assouline, principalement sur l'entretien de la Petite Ceinture ; 52 000 euros pour l'Association des Enfants du canal qui organise entre autres des maraudes avec des salariés en insertion qui ont tous connu la rue ; 48 000 euros pour l'association Coup de main, qui emploie plus de 200 salariés en insertion et 100 000 euros pour l'association Suez RV Rebond Insertion qui assure pour le Syctom l'exploitation de la chaîne de tri du centre des Batignolles et qui emploie 75 salariés en insertion.

Dans ces conditions, je vous demande un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des interventions ? Bertrand Lavaud.

M. LAVAUD : Je rappelle que la loi du 14 décembre 2020 concernant le renforcement de l'IAE prévoit plusieurs mesures permettant de simplifier et de fluidifier les recrutements et permet cela. Merci.

M. BOULARD : Merci. Je vous propose de passer au vote. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu la convention en date du 24 juillet 2020 passée entre la Région Île-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le conseil Régional d'Île-de-France dans sa délibération n° CR 2017- 141 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder une subvention de fonctionnement à 96 organismes et de l'autoriser à signer une convention avec ces organismes ;

Sur le rapport présenté par M. Philippe GUERRE, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAE 4

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-080

OBJET : 2022 DAE 31 : Installation et exploitation de distributeurs automatiques de billets dans les marchés couverts Saint-Martin (10e) et Batignolles (17ème) – conventions d'occupation du domaine public

M. BOULARD : Nous enchaînons avec la DAE 31 et c'est toujours Philippe Guerre, adjoint au commerce et à l'artisanat, qui nous présente cette délibération relative au marché des Batignolles.

M. GUERRE : Merci, Monsieur le Maire. Cela concerne l'implantation de distributeurs de billets automatiques au sein des marchés couverts parisiens, qui est un service apprécié tant par les commerçants que par la clientèle.

Trois distributeurs ont été implantés ces dernières années, un au marché des Batignolles. Le 1^{er} décembre 2021, la société Wordline qui exploitait ce distributeur a demandé la résiliation de sa convention d'occupation à la Ville. Un appel d'offres a donc été publié sur le site Paris.fr, le 26 octobre 2021. Deux candidats ont répondu à la consultation, dans la société Loomis France qui, ayant déposé une offre satisfaisante, a été retenue par son offre qui prenait en compte la spécificité de notre marché. La redevance annuelle de cette exploitation est de 0,20 euro hors-taxes par retrait, au-delà de 3 800 retraits mensuels. La durée de cette convention est établie à cinq ans. La société remboursera sa quote-part de charges au délégataire des marchés.

En conséquence, je vous demande un avis favorable pour cette délibération.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de cette délibération importante attendue par les commerçants du marché de Batignolles pour une durée de cinq ans. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2017- 562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'autoriser la signature des conventions d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de billets dans les marchés couverts Saint-Martin et Batignolles ;

Sur le rapport présenté par M. Philippe GUERRE, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAE 31

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-081

OBJET : 2022 DEVE 21 Approbation du Plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2027

M. BOULARD : La parole est à Sonia Hazarabedian, pour la DEVE 21, conseillère d'arrondissement déléguée à l'alimentation durable et la restauration scolaire.

Mme AZARABEDIAN : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette délibération concerne le plan d'alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2027, dont l'objectif principal est d'atteindre une alimentation 100 % durable d'ici 2027 en privilégiant les denrées issues de l'agriculture biologique et labellisées, telles que le label rouge, MSC, pêche durable, etc., et en adoptant une approche systémique de cette question en prenant soin tant de l'environnement, des convives que des agents.

Pour mémoire, la gestion de la restauration scolaire qui englobe les écoles maternelles, les écoles élémentaires et tous les collèges à partir de 2024 est confiée par la Ville de Paris aux 17 caisses des écoles, établissements publics autonomes présidés par les maires d'arrondissement, qui servent à ce jour 22 millions de repas par an. Au sein de la DASCO de la Ville, le service de la restauration scolaire coordonne, accompagne et assure le financement des opérateurs de la restauration scolaire parisienne.

Les précédents plans d'alimentation durable ont permis, entre 2008 et 2019, d'atteindre 53 % de denrées durables dans les assiettes des cantines parisiennes, et ont porté sur de nombreux domaines, tels que l'instauration d'un repas végétarien au minimum par semaine, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la sortie des plastiques, et j'en passe.

Ce nouveau plan d'alimentation durable est plein de bonnes intentions, telles que la préservation de la biodiversité et les ressources naturelles, la structuration d'une agriculture de proximité, du développement rural, de l'emploi agricole, la lutte contre les précarités alimentaires, l'amélioration de la santé, et a fait l'objet d'une concertation entre juin et octobre 2021 sous la forme d'ateliers de travail collectifs auxquels j'ai eu le privilège d'assister, et d'entretiens individuels avec différents acteurs.

Il prévoit notamment que 50 % des denrées servies en restauration collective soient issus des circuits courts, c'est-à-dire moins de 250 km autour de Paris, il propose deux repas végétariens au minimum par semaine contre un aujourd'hui, ainsi que l'augmentation de la part de protéines végétales locales. Il s'engage à limiter le recours aux produits ultra transformés, au sucre, à l'utilisation de substances controversées. Objectif zéro huile de palme, zéro nitrite et zéro OGM.

La feuille de route présentée pourra permettre d'atteindre ces objectifs s'articule autour de trois axes d'action complémentaire, déclinés en 12 défis à relever pour la capitale et les

gestionnaires de sa restauration collective, et 24 fiches actions. Elle est détaillée dans l'annexe de cette délibération et je vous engage à les consulter si cela vous intéresse.

Le 17ème arrondissement s'investit depuis de nombreuses années sur ces thématiques d'alimentation durable, notamment par les actions mises en place par et avec la Caisse des écoles du 17ème en termes de restauration scolaire.

Je rappelle que la Caisse des écoles du 17ème sert en moyenne 1,7 million de repas par an, hors crise sanitaire évidemment, qui a réduit ce nombre à 1,2 million en 2020 et 1,6 million en 2021, en liaison chaude à partir de six cuisines centrales.

Les objectifs de la loi EGalim sont largement atteints, et même dépassés, puisque ceux de la Ville du précédent plan étaient déjà plus ambitieux et qu'ils ont déjà été atteints, comme le montre le bilan du précédent plan d'alimentation durable, qui prenait fin en 2020 et qui avait été reconduit pour une année, au regard de la crise sanitaire.

Néanmoins, il est à souligner que la crise sanitaire a fortement impacté les filières d'approvisionnement ces deux dernières années. Certains prestataires de la Caisse des écoles du 17ème, tel que le Groupement des agriculteurs bio d'Île-de-France ou la COP bio d'Île-de-France, que nous avons visités avec Monsieur le Maire en 2021 et qui participent par ailleurs au PAD de la ville ne sont déjà plus en capacité de garantir certains approvisionnements de manière régulière, ce qui oblige parfois de modifier le menu à la dernière minute, malgré des délais de commandes qui sont très longs, de 15 jours minimums, et qui devraient permettre de prévoir les quantités nécessaires.

L'augmentation des prix et notamment du bio, dans un contexte tendu lié à la crise sanitaire et plus récemment à la situation en Europe de l'Est, conjuguée avec une baisse drastique des subventions accordées aux caisses des écoles en 2022 par la Ville de Paris, et ce, malgré un maintien des objectifs beaucoup trop ambitieux, faut-il le rappeler, tout ceci fragilise la restauration scolaire parisienne dans son ensemble.

La Ville de Paris parle de concertation, effectivement elle a rassemblé de nombreux acteurs de restauration collective parisiens, les mairies d'arrondissement, les services de la Ville, les caisses des écoles, les prestataires et fournisseurs divers. Nous avons du mal à nous expliquer qu'elles ne tiennent pas compte de leurs retours alarmants, alors qu'ils sont en première ligne au quotidien sur ces thématiques.

L'état des lieux indique clairement que tous les acteurs souhaitent voir évoluer les choses pour à terme arriver à proposer à terme une offre complète et flexible. Néanmoins, à ce jour, il est compliqué de rattacher l'offre à la demande. Différentes raisons à cela. Nous n'allons pas revenir encore sur la crise sanitaire et le conflit en Ukraine, mais un cahier des charges des marchés publics très contraignant, qui demande à être assoupli, de même que, plus récemment, des problèmes de sécheresses qui vont compliquer encore la tâche, par exemple, des agriculteurs.

Je vais prendre un exemple rapide, la ville de Mouans-Sartoux qui est précurseur en France en termes d'alimentation durable bio et en circuit court. Ils ont souhaité faire évoluer leur offre locale en 2008. Ils se sont heurtés à des problèmes d'approvisionnement tout de suite. Ils ont eu zéro candidat à leur appel d'offres. Ils servent, pour mémoire, 1 050 par jour, soit 152 000 repas par an, tout cela entre les crèches, les écoles et le restaurant municipal. Nous sommes évidemment bien loin des chiffres parisiens. Leur solution a été de créer une régie agricole qui alimente en produits frais les établissements municipaux, un luxe que la Ville de Paris ne peut malheureusement pas se permettre.

Le nouveau PAD fait intervenir un opérateur dédié créé par la Ville de Paris, Agri Paris, dont les missions principales sont la mise en réseau des acteurs, et la mise en place d'un observatoire de l'offre et de la demande entre les gestionnaires parisiens et les prestataires agricoles. Cet échange de bonnes pratiques existe déjà dans les différentes caisses des écoles notamment. Cela crée une pression supplémentaire et pourrait prêter à confusion quant aux intentions de la Ville, en s'apparentant à une mise sous tutelle, alors même que l'autonomie des caisses des écoles est rappelée en introduction de cette délibération par la Ville.

Les nouveaux objectifs fixés par ce dernier PDA sont les suivants : alimentation 100 % durable d'ici 2027, 50 % de denrées produites à moins de 250 km de Paris, deux repas végétariens au minimum par semaine, augmentation de protéines végétales entre autres. Et ils ne correspondent pas à la réalité du terrain à laquelle sont confrontés à l'intégralité des acteurs de restauration collective parisiens.

Nous pouvons aussi nous poser des questions par rapport aux coûts liés à ces objectifs, la baisse significative des subventions à la restauration scolaire, entre autres. De petites subventions complémentaires sont ajoutées au fil de l'eau. Je pense à la sortie des plastiques qui est l'un des défis. Mais les ambitions de la Ville quant au PDA proposé ne cadrent pas avec les moyens engagés pour la réalisation de ces mêmes objectifs. Sans parler du calendrier très serré. Encore une fois, Mouans-Sartoux a mis quatre ans pour réaliser ses objectifs, je rappelle, 152 000 repas par an. Nous sommes à 22 millions à Paris. Nous avons besoin de garanties.

Les acteurs demandent d'avoir des garanties d'approvisionnement, des garanties aussi de commandes pour les prestataires, tels que les agriculteurs. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Tel que la visibilité des commandes en amont. La question d'un maintien de tarification des repas malgré les différentes hausses de prix, la formation des personnels et autres.

En conclusion, nous émettons des réserves et espérons que nous serons enfin entendus par la Ville pour une révision à la baisse des défis du nouveau PAD. Néanmoins, nous soutenons la vision globale des défis engagés et sommes particulièrement fiers de participer à une amélioration de la qualité des repas servis en restauration collective à Paris. Nous proposons d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. BOULARD : Merci, Sonia. Nous avons bien compris que la trajectoire et l'objectif sont soutenus par la mairie du 17ème, mais il y a un principe de réalité. Il était bien expliqué que les objectifs sont difficilement atteignables.

M. DUMESNIL : Simplement pour dire que ce plan va dans le bon sens. Il est perfectible, néanmoins, il est indispensable pour prendre en compte les évolutions nécessaires dans le domaine.

M. BOULARD : Merci. Pas d'autre intervention ? Nous passons au vote. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'adopter le Plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2027 de la restauration collective parisienne ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, conseillère du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DEVE 21

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-082

OBJET : 2022 DSOL 2 : Subventions (15 500 euros) à trois associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens

M. BOULARD : Hélène Jacquemont, conseillère de Paris, en charge de l'inclusion et évidemment des politiques de solidarité vis-à-vis de nos aînés, va nous présenter la DSOL 2.

Mm JACQUEMONT : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de voter une subvention pour l'association ADIPR, diffusion de l'information aux préretraités et aux retraités. Il s'agit pour des bénévoles d'accompagner des personnes qui prennent rendez-vous dans cette mairie qui héberge l'association pour constituer essentiellement les dossiers de retraite, mais également toutes sortes de démarches.

Cette association intervient dans huit mairies d'arrondissement, dont celle du 17^{ème}, et je voudrais saluer particulièrement l'action des bénévoles qui effectuent un travail considérable, un peu technique, et qui ne sont pas toujours faciles à recruter.

Il s'agit de voter 4 500 euros comme l'année dernière pour cette association.

M. BOULARD : Merci. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2511-13 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris, propose la signature d'une convention annuelle d'objectifs avec l'association CATRED (1e) et l'attribution d'un financement aux associations CATRED (11e), ATMF (18e), ADIPR (12e) pour leurs actions d'accès aux droits des seniors au titre de l'année 2022 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DSOL 2

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-083

OBJET : 2022 DSOL 10 Participations (3 247 510 euros) et avenants avec 6 Maisons des Aînés et des Aidants au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris pour l'année 2022

M. BOULARD : Toujours Hélène Jacquemont pour la DSOL 10.

Mme JACQUEMONT : Nous vous proposons de voter une subvention pour permettre aux Maisons des Aînés et des Aidants de fonctionner.

Les Maisons des Aînés et des Aidants assurent la coordination gérontologique par territoire, avec accueil du public, plutôt 60 ans et plus. Il y a six Maisons des Aînés et des Aidants sur Paris. Les aînés et aidants du 17^{ème} sont appelés à se rendre à la maison Paris nord-ouest située dans les locaux de l'hôpital Bretonneau. Une visite de cette maison a été organisée il y a quelques mois, à la demande des participants du comité de gestion du CASVP.

Je vous demande de bien vouloir voter favorablement à la demande de financement à hauteur de 507 938 euros à la Maison des Aînés et des Aidants, dite nord-ouest. Il s'agit d'un montant identique à 2021. Merci.

M. BOULARD : Merci pour cette précision. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2511 –13 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DASES 88G en date du 20, 21 et 22 mars 2018 autorisant Madame la Maire de Paris à signer la convention de labellisation pour le fonctionnement de la Maison des Aînés et des Aidants des arrondissements de centre parisien (1^{er} au 6^{ème} arrondissement) ;

Vu la délibération 2019 DASES 29M en date du 4, 5 et 6 février 2019 autorisant Madame la Maire de Paris à signer la convention de labellisation pour le fonctionnement de la Maison des Aînés et des Aidants des territoires du Nord Est (9, 10 et 19^{ème} arrondissement) et du Nord-Ouest (8, 17 et 18^{ème} arrondissement) ;

Vu la délibération 2019 DASES 76 en date du 1, 2, 3 et 4 avril 2019 autorisant Madame la Maire de Paris à signer la convention de labellisation pour le fonctionnement de la Maison des Aînés et des Aidants du territoire du Sud (13 et 14^{ème} arrondissement) ;

Vu la délibération 2019 DASES 111 en date du 8 au 12 juillet 2019 autorisant Madame la Maire de Paris à signer la convention de labellisation pour le fonctionnement de la Maison des Aînés et des Aidants des territoires de l'Est (11, 12 et 20^{ème} arrondissements) et de l'Ouest (7, 15 et 16^{ème} arrondissements) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une participation de fonctionnement aux 6 Maisons des Aînés et des Aidants au titre de l'année 2022 et la signature d'avenants à la convention de labellisation ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DSOL 10

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

OBJET : 2022 DVD 32 Communication bilan 2021 d'avancement du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte Dauphine (16e, 17ème, 18e)

M. BOULARD : Nous passons à l'examen de la DVD 32 et c'est Christophe Ledran, adjoint au maire, qui va la présenter.

M. LEDRAN : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une communication de la commission tramway qui n'appelle pas de vote de la part de notre Conseil et qui passe en revue la gestion de ce grand projet, qui est l'arrivée du tramway, pour sa deuxième partie sur le 17ème arrondissement, sur bien différents aspects, comme les liquidations intervenues en 2021 sur certains marchés de prestations intellectuelles, de travaux d'infrastructure, d'aménagement urbain, de maîtrise d'œuvre, de communication ou bien de signalisation lumineuse tricolore ou d'espaces verts.

Également d'avancement du projet sur le financement, les caractéristiques et les objectifs, les marchés notifiés en 2021, les conventions de prestations de mission, de maîtrise d'ouvrage, de règlement des flux financiers, également d'avancement sur les marchés de prestations intellectuelles, de coordination générale, de maîtrise d'œuvre, de conseil et d'assistance juridique, ainsi que de communication. Également d'avancement sur les marchés de travaux, comme du désamiantage, des installations de base vie, de l'éclairage public, de la voirie, du barrièrage, d'avancement sur des sujets relatifs aux ouvrages d'art et aux espaces verts.

Un bilan financier qui est réalisé, un bilan des actions de communication et d'accompagnement de proximité des riverains avec tous les outils qui ont été développés et mis à disposition de ceux-ci. Dans cette communication, il est également fait état des réunions qui se sont tenues à la demande de la mairie du 17^{ème}.

En 2021, ce sont six comités de pilotage, créés à l'initiative de Geoffroy Boulard et de l'équipe municipale du 17^{ème} arrondissement qui se sont tenus à la mairie du 17^{ème} pour le suivi bimestriel des travaux, en présence des parties prenantes, ainsi que deux réunions publiques qui ont été organisées dans le 17^{ème} arrondissement, porte de Champerret et porte Maillot, au mois de juin et de septembre dernier. Tout cela dans un souci constant de proximité et d'écoute, souhaité par Geoffroy Boulard et l'équipe municipale, pour que les riverains puissent être en permanence tenus informés de l'état d'avancement de ce chantier.

M. BOULARD : Merci beaucoup de cette synthèse de cette communication. Y a-t-il des interventions sur le sujet ? Non, je vous propose donc de poursuivre l'examen de notre Conseil d'arrondissement.

DELIBERATION N° 17-22-084

OBJET : 2022 DVD 03 Stationnement de surface – Mesures diverses y compris tarifaires

M. BOULARD : Délibération DVD 03, c'est toujours Christophe Ledran qui va la présenter.

M. LEDRAN : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération concernant le stationnement de surface. Cette délibération consiste en une série de nouvelles mesures qui viennent compléter celles qui ont déjà été votées en juillet dernier, fin juin, au Conseil d'arrondissement et au mois de juillet au Conseil de Paris et qui portent sur le stationnement payant, sur l'espace public à Paris. C'est un package de mesures qui est très varié, très techniques pour certaines, et sur un certain nombre d'entre elles, nous ne pouvons être légitimement favorables. Ce sont des mesures souhaitables et qui doivent prendre place dans ce dispositif, puisque cette nouvelle politique tarifaire a été votée. Des exemples parmi ce package de mesures, le stationnement gratuit des usagers en situation de handicap, ou l'intégration qui a également fait l'objet de notre demande.

Dans ce dispositif d'exemption de droits de stationnement de certains professionnels de santé, comme les ergothérapeutes, la rééducation, les podologues. Autre exemple, l'exemption de droits de stationnement pour les véhicules basse émission et leur validité de trois ans, qui est renouvelable tous les ans. Nous pouvons regretter qu'il faille à chaque fois effectuer cette mesure de réclamer à nouveau un droit d'affranchissement de stationnement tous les ans, alors que le véhicule reste hybride.

Autre exemple, l'instauration de la gratuité du stationnement en surface dans les zones résidentielles pour les commerçants et pour les abonnés et volants des marchés découverts. Par ailleurs, il y a d'autres mesures, dont une qui ne nous semble pas aller dans le bon sens, il s'agit de l'obligation temporaire pour stationner un véhicule particulier ou professionnel pour

effectuer un déménagement. Je vous rappelle que, jusqu'au 1^{er} mars 2022, cela était totalement gratuit et cette délibération nous propose de passer à des modalités payantes. Cela peut varier en fonction de l'endroit où se gare le véhicule et de la nature du véhicule. Cela irait de 60 à 90 euros pour un camion de déménagement de plus de 3,5 tonnes ou de 27 à 40 euros pour un véhicule léger de moins de 3,5 tonnes. La Ville de Paris avait déjà porté au vote de son Conseil en mois de juillet 2018 ces mesures qui avaient été adoptées et la Ville a ensuite décidé le report pour que cela rentre en application au moment de la réforme du stationnement, réforme qui a été adoptée en juillet dernier.

Pour un certain nombre de raisons, assez précises, nous allons nous abstenir sur cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Une délibération très dense comme cela a été rappelée. Y a-t-il des interventions, des positions de vote ? Bertrand Lavaud ?

M. LAVAUD : Je suis d'accord avec notamment ce qui concerne les déménagements. Je vais m'abstenir aussi.

M. BOULARD : Merci. Je vous propose de passer au vote. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi n° 2015- 300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2333- 87, L.2512- 14, R.2512- 1, D.2512- 2 et R.2333- 120- 1 à R.2333- 120- 67 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L.411- 1 et R.311- 1, 417- 6 ;

Vu l'article 63 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (création du FPS) ;

Vu le décret n°2015- 557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L.2333- 87 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2015 fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R.2333- 120- 10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2017 DVD 14- 1 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : principes pour les véhicules ;

Vu la délibération 2017 DVD 14- 2 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : véhicules visiteurs et résidents ;

Vu la délibération 2017 DVD 14- 3 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement : véhicules professionnels ;

Vu la délibération 2017 DVD 68 relative aux modalités du stationnement payant de surface à Paris : stationnement des professionnels de santé ;

Vu la délibération 2018 DVD 46 relative aux dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers) ;

Vu la délibération 2020 DVD 38 relative aux mesures concernant le stationnement sur la voie publique et certains parcs de stationnement dans le cadre de la pandémie du coronavirus et du déconfinement ;

Vu la délibération 2020 DVD 49 relative aux véhicules partagés en libre-service sans station d'attache, et portant fixation des tarifs de redevance d'occupation temporaire du domaine public ;

Vu la délibération 2021 DVD 24-1 relative au le stationnement de surface - dispositions diverses ;

Vu la délibération 2021 DVD 24-2 relative au le stationnement de surface – stationnement des visiteurs ;

Vu la délibération 2021 DVD 24-3 relative au stationnement des Poids lourds, Stationnement évènementiel et déménagements ;

Vu la délibération 2021 DVD 24-5 relative au stationnement de surface – Stationnement dans les bois de Boulogne (16e) et de Vincennes (12e) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2333- 87, L.2512- 14, R.2512- 1, D.2512- 2 et R.2333- 120- 1 à R.2333- 120- 67 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L.411- 1 et R.311- 1, 417- 6 ;

Vu les délibérations 2021 DVD 24- 1, 24- 2, 24- 3 et 24- 5 relatives à diverses mesures y compris tarifaires instaurées en matière de stationnement de surface ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DVD 03

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 30

DELIBERATION N° 17-22-085

OBJET : 2022 DVD 36 Création du pass deux-roues motorisés dans les parcs de stationnement. Convention générale « cadre » pass deux-roues motorisés à Paris. Tarifs applicables

M. BOULARD : Nous poursuivons l'examen de nos délibérations par la DVD 36 rapportée par Christophe Ledran.

M. LEDRAN : Merci, Monsieur, le Maire. Pour rappel, le stationnement payant des deux-roues thermiques, qui devait être mis en place au 1^{er} janvier 2022, a été repoussé au 1^{er} septembre 2022, conformément à la réforme du stationnement voté en juillet 2021. Pour accompagner la fin de la gratuité du stationnement en surface des deux-roues motorisés, il est proposé de créer un pass deux-roues motorisé visant à rendre le stationnement de ces véhicules plus attractif en sous-sol. Le pass deux-roues motorisé consiste en un abonnement dans un parc choisi par le conducteur, qui donnera également droit au stationnement illimité à un tarif horaire privilégié dans les autres parcs éligibles au dispositif et ouverts au stationnement horaire.

Ce dispositif a été mis au point en partenariat avec la Fédération nationale des métiers du stationnement et a vocation à s'appliquer à tous les gestionnaires de parcs qui le désireront. Nous pouvons estimer entre 90 et 100 parcs de stationnement qui pourraient intégrer ce dispositif.

Si nous regardons un peu dans les détails, sur la base des tarifications actuelles pour les deux-roues motorisés dans les parcs de stationnement sur le territoire parisien, il n'est pas plus intéressant que les offres d'abonnement actuelles. Il l'est uniquement pour l'utilisation horaire. Il nous semble assez incomplet d'améliorer seulement la tarification horaire, mais pas la tarification mensuelle, car il n'y a quasiment aucune différence, si nous prenons une moyenne de prix d'abonnement mensuel.

Malgré tout, nous allons voter favorablement pour cette délibération, en regrettant qu'il n'y ait pas d'effort supplémentaire pour un stationnement sous forme d'abonnement.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des interventions ? Karim Ziady.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Nous allons voter pour. Ce sujet va faire débat, car nous allons être très sollicités. Je partage une partie des propos de Christophe Ledran, mais je pense que la délibération, malgré un aspect technique, accompagne la mise en place du paiement du stationnement des deux-roues motorisés au 1^{er} septembre. Je pense qu'il faudra ajuster cela. Ce sujet faisait l'unanimité aux élections municipales. Chacun avait son propre système à proposer, je pense qu'il y aura un débat politique sur le sujet. Je rappelle que tous les candidats étaient plutôt favorables.

M. BOULARD : Merci. Bertrand Lavaud.

M. LAVAUD : Je vais voter pour. Le système est à affiner. Il faudra voir ce que donne dans la pratique le rattachement à un abonnement multi parc, mais cela va dans le bon sens.

M. BOULARD : Merci. Je vous propose de passer au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris demande dans le cadre de la mise en place pass deux-roues motorisés dans les parcs de stationnement, l'approbation de la convention générale « cadre » pass deux-roues motorisés à Paris et des tarifs applicables ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DVD 36

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-086

OBJET : 2022 DPE 4 Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas - Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR).

M. BOULARD : C'est Karine Lubin-Noël qui rapporte cette délibération.

Mme LUBIN-NOEL : Merci, Monsieur le Maire. Merci, chers collègues. Il s'agit d'une délibération concernant la récupération des épaves de vélos à l'espace de tri de la Porte des Lilas. Une convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens dit RéPAR.

En 2009, la Ville de Paris a signé une convention avec le RéPAR pour la récupération des vélos épaves enlevés par la direction de la Propreté et de l'Eau sur la demande de la préfecture de police, afin d'être pris en charge par les membres de l'association et remis en circulation ou démontés pour la réutilisation des pièces. Il est donc proposé de résigner avec l'association RéPAR une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de trois ans.

Je vous remercie, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci beaucoup. La délibération DPE 4 est votée à l'unanimité.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la signature d'une convention relative à la récupération des épaves de vélos à la déchèterie de la Porte des Lilas entre la Ville de Paris et le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR) ;

Sur le rapport présenté par Mme Carline LUBIN NOEL, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DPE 4

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-087

OBJET : 2022 DU 91 Appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris – Site de la Porte de Saint-Ouen (17ème) – Avenant n°2 à la promesse synallagmatique de vente signée le 18 décembre 2019 avec la SNC Paris 17 and Co

M. BOULARD : En remplacement de Benjamin Mallo, Christophe Ledran rapporte cette délibération.

M. LEDRAN : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération concernant l'appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris, plus spécifiquement sur le site de la porte de Saint-Ouen que nous avons déjà évoqué à différentes reprises au sein de notre enceinte. Notamment d'un avenant à la promesse de vente dans le cadre de ce projet.

Pour essayer d'être clair, car le sujet est un peu compliqué, s'agissant du projet Inventons la Métropole du Grand Paris de l'avenue de Saint-Ouen, nous avons voté au Conseil d'arrondissement pour le non-renouvellement de la délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement de la porte de Saint-Ouen et, ce, à l'expiration du contrat du délégataire qui est la société Indigo. Ce contrat a cessé le 28 octobre 2021.

Indigo avait consenti une convention d'occupation d'un local au sein de ce parking de 20 m² au profit de la société SFR qui s'est mise à exploiter un relai technique pour la fibre optique. Informé du non-renouvellement de son bail, Indigo a informé SFR. SFR était tenu de libérer ce local, mais ils n'ont pas pu le faire dans des délais impartis, arguant de la difficulté technique de redéployer rapidement la fibre vers un autre site sans gravement perturber l'activité de certains clients, notamment l'hôpital Bichat.

SFR a indiqué que les travaux de redéploiement de la fibre devaient s'achever fin avril 2022 et de ce fait, un nouveau calendrier de cession a été organisé sur cette base. Nous avons voté lors du Conseil d'arrondissement de septembre 2021 et au Conseil de Paris d'octobre 2021 un avenant à la promesse de vente qui avait été signée le 19 décembre 2019 et qui devait permettre de signer l'acte de cession au profit de la SNC Paris 17 and Co.

Le retard de libération du site a une conséquence financière du fait du mécanisme d'actualisation du prix prévu par la promesse de vente. De ce fait, la SNC Paris 17 and Co a demandé à la Ville de Paris de geler l'actualisation du prix de vente, afin de ne pas subir l'impact financier résultant de la non-libération du local, ni le délai lié à l'expiration des délais de recours à l'encontre de la délibération. J'espère que vous avez tout compris.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

M. DE LIVONIERE : Je ne prendrai pas part au vote.

M. BOULARD : Merci pour cette délibération très technique. Y a-t-il des téméraires qui voudraient contester l'exposé de Christophe Ledran ? Nous passons donc au vote. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations 2019 DU 93 DVD 1° à 4° approuvées lors du Conseil de Paris des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019 et portant sur :

- la désignation du projet « 17 AND CO » lauréat de l'appel à projets de la Métropole du Grand Paris Inventons la Métropole du Grand Paris et l'approbation de la promesse synallagmatique de vente des terrains au bénéfice de la SNC PARIS 17 AND CO ;
- l'approbation de l'acquisition par la Ville de Paris du futur volume nécessaire à la reconstitution – du parc public de stationnement ;
- l'approbation du principe du déclassement du terrain d'assiette et autorisation donnée à BNP Paribas Immobilier de déposer toute demande d'autorisation administrative nécessaire à la réalisation du programme de construction ;
- l'approbation de l'avenant n°2 portant sur la scission de la convention d'occupation domaniale unique pour les stations-services de la Porte de Saint-Ouen ainsi que le nouveau contrat d'occupation du domaine public pour la station-service côté 17^e arrondissement ;

Vu la délibération 2019 DU 268 approuvée lors du Conseil de Paris des 9 au 13 décembre 2019 et portant sur :

- le déclassement par anticipation des emprises nécessaires au projet ;
- l'abrogation de l'alignement avenue de la Porte de Saint-Ouen ;
- le déclassement du domaine public de l'ancienne voie Toulouse-Lautrec ;

Vu la promesse synallagmatique de vente signée le 18 décembre 2019 avec la SNC PARIS 17 AND CO ;

Vu la délibération 2021 DU 77 approuvée lors du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021 portant sur l'approbation de l'avenant à la promesse de vente synallagmatique signée avec la SNC PARIS 17 AND CO ;

Vu la délibération 2021 DU 168 approuvée lors du Conseil de Paris des 14 au 17 décembre 2021 portant sur la rectification d'une erreur matérielle concernant le délibéré de la délibération 2021 DU 77 relative au projet d'avenant à la promesse synallagmatique de vente signée le 18 décembre 2019 avec la SNC PARIS 17 AND CO ;

Vu l'avenant n°1 à la promesse synallagmatique de vente signé le 22 décembre 2021 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'approuver le projet d'avenant n°2 à la promesse synallagmatique de vente signée le 18 décembre 2019 avec la SNC PARIS 17 AND CO ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DU 91

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

M. Scévole de LIVONNIERE a indiqué ne pas prendre part au vote.

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-088

OBJET : 2022 DASCO 7 – Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (926 294,34 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

M. BOULARD : La parole est à Mme Géraldine Rouah-Zangrilli, adjointe au maire en charge de l'éducation et des relations avec l'enseignement supérieur.

Mme ROUAH-ZANGRILLI : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération propose de signer une convention annuelle d'objectifs avec 70 organismes intervenant sur les TAP, temps d'activités périscolaires, les mardis et vendredis et de leur accorder des subventions pour un total de 926 294,34 euros. Ces 70 organismes ont été sélectionnés à la suite d'un appel à projets ouvert entre décembre 2021 et janvier 2022.

Pour le 17^{ème} arrondissement, il s'agit d'attribuer 2 504 euros pour l'Institut de culture musicale, 7 000 euros pour l'Assoc, et 9 690 euros pour l'Atelier des Épinettes.

La délibération ne présente pas, comme l'année précédente, une synthèse, avec la présentation sommaire des ateliers. Cela est dommage, mais en dehors de cette remarque de forme, je vous propose, mes chers collègues, de voter pour cette signature de conventions annuelles d'objectifs et les subventions qui y sont associées.

M. BOULARD : Merci. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses article D521- 10 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le décret 2013- 77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le Règlement Départemental des écoles maternelles et élémentaires de Paris arrêté après consultation du conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 19 octobre 2021 ;

Vu la convention signée le 30 septembre 2021 entre le Rectorat de Paris, la Ville de Paris, la Préfecture de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative au Projet éducatif territorial parisien ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature de conventions annuelles d'objectifs et l'attribution des subventions correspondantes à des associations et organismes ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DASCO 7

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-089

OBJET : 2022 DASCO 12 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (37 210 euros), subventions d'équipement (64 030 euros) et subventions pour travaux (152 747 euros)

M. BOULARD : Toujours Géraldine Rouah-Zangrilli, pour la DASCO 12.

Mme ROUAH-ZANGRILLI : Tout à fait. Cette délibération propose pour les collèges publics parisiens des dotations complémentaires de fonctionnement à hauteur de 37 210 euros, des subventions d'équipement à hauteur de 64 030 euros et des subventions pour travaux de 152 747 euros.

Pour ce qui concerne le 17^{ème}, il est uniquement question de subventions pour travaux au collège La Rose Blanche pour 3 649 euros, une subvention notamment pour la mise aux normes du matériel de sécurité du système incendie.

Je vous propose de bien vouloir voter pour cette allocation de subventions pour travaux.

M. BOULARD : Merci. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2021 DASCO 111, du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2022 des collèges autonomes (10 925 189 euros) ;

Vu la délibération 2021 DASCO 112, du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2022 des collèges imbriqués avec un lycée (2 779 824 euros) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (37 210 euros), de subventions d'équipement (64 030 euros), et de subventions pour travaux (152 747 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DASCO 12

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-090

OBJET : 2022 DU 71 Dénomination place André Zirnheld (17ème)

M. BOULARD : La parole est à Michel Terrioux pour la DU 71 en sa qualité de conseiller d'arrondissement délégué pour sa politique mémorielle.

M. TERRIOUX : Monsieur le Maire, chers collègues, chaque Conseil d'arrondissement est un moment très important pour notre démocratie. Nous votons des délibérations qui concernent la vie quotidienne de nos concitoyens et concitoyennes. Aujourd'hui, la délibération que je vais vous proposer, au nom de Monsieur le Maire, concerne notre histoire, l'histoire du 17ème arrondissement, c'est-à-dire notre passé commun.

Il s'agit d'honorer des femmes et des hommes qui furent des héros, morts pour la France, et aider des associations dont le rôle est de transmettre leur mémoire, c'est-à-dire la mémoire de notre arrondissement. Cette politique mémorielle visible et vivante est fondamentale à la cohésion sociale, et aux liens intergénérationnels, au-delà des contingences quotidiennes.

La première délibération concerne un projet d'emplacement pour honorer la mémoire d'André Zirnheld, à la suite de plusieurs séances du Conseil d'arrondissement, les 9, 10, 11 et 13 décembre 2019 et les 6, 7, 8 et 9 juillet 2021. Cet officier a été le premier officier parachutiste français tué au combat. Il est donc proposé de lui rendre hommage en attribuant son nom à une emprise de la rue de Saussure à Paris, dans le 17ème.

Il est né le 7 mars 1913 à Paris. Il a été élève du pensionnat diocésain de Passy et il a préparé un diplôme, il est diplômé d'études supérieures de philosophie. Il est nommé professeur en 1937 au collège de Sousse et au lycée Carnot à Tunis. Il est appelé au service national, détaché en octobre 1938 en qualité de militaire comme professeur au collège de la Mission laïque française de Tartus en Syrie.

À l'armistice du 22 juin 1940, il rejoint les Britanniques et s'engage dans les forces françaises libres. Il suit les cours de l'École d'élève officier la ville de Brazzaville de mai à décembre 1941, en sort aspirant et intègre en 40 les commandos parachutistes du Special Air Service dans le French Scadron du capitaine Bergé. Il décède le 9 juillet 1942 après avoir été mortellement blessé dans l'attaque de l'aérodrome allemand de Sidi Haneish en Égypte. Sa dépouille repose au cimetière des Batignolles.

Il est aussi célèbre en tant que premier élève officier parachutiste français tué au combat et auteur d'une prière qu'il aurait écrite en 1838 et connue sous le terme de « La prière du parachutiste ». Nous connaissons tous l'importance de la musique dans les armées et la conférence qui a eu lieu samedi dernier à la mairie, lors du salon des Écrivains combattants, portait sur le rôle de la « 9e symphonie » de Beethoven dans un camp de prisonniers allemands au Japon en 1918. André Zirnheld était Compagnon de la Libération, titulaire de la Médaille militaire, de la croix de guerre, 1939-1945, avec deux palmes, et de la médaille de la Résistance avec rosette.

Si vous en êtes d'accord, nous vous proposons la dénomination place André Zirnheld, attribuée grâce à la persévérance de notre maire sur ce dossier, à l'emprise située rue de Saussure, au débouché des rues Tarbais et Salneuve à Paris, conformément au plan annexé au présent exposé des motifs. Nous sommes favorables à cette délibération.

M. BOULARD : Merci, Michel Terrioux. Il y avait une erreur de la Ville sur la localisation. Et nous avons repris, avec la direction de l'Urbanisme, le bon emplacement de cette place André Zirnheld. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " place André Zirnheld " à une emprise de la rue de Saussure, à Paris (17ème) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, conseiller du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DU 71

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-091

OBJET : 2022 DAC 366 Conventions, avenant et subventions d'équipement (30.500 euros) à quatre associations œuvrant dans les domaines de l'histoire et de la mémoire

M. BOULARD : La parole est toujours à Michel Terrioux.

M. TERRIOUX : Ce sont des subventions d'équipement qui seront attribuées à trois associations qui entretiennent cette mémoire et leur transmission. La première association est celle des Amis du musée des Sapeurs-pompiers de Paris. Elle a pour objet de faire connaître l'histoire des sapeurs-pompiers de Paris et l'existence de son patrimoine, de cultiver également le devoir de mémoire et de maintenir les traditions propres au corps des sapeurs-pompiers dans notre ville.

Les sapeurs-pompiers de Paris ont été créés par Napoléon Ier en 1811. Le bataillon des sapeurs-pompiers de Paris devenu régiment puis brigade est immergé au milieu de la vie des Parisiens, et notamment du 17^{ème} arrondissement. Ce corps de pompiers militaires, comme à Lyon ou Marseille, a accompagné les transformations de Paris, mutation urbaine tout d'abord, construction des grands immeubles, l'arrivée du gaz, de l'électricité, du métro, qui furent à l'origine de grands sinistres qui frappèrent à différentes époques l'opinion.

Les pompiers de Paris ont également joué un rôle important dans les deux dernières guerres mondiales, dans la lutte contre les effets des bombardements, mais aussi, de 1940 à 1944, dans la résistance.

Cette association a souhaité créer un espace muséal, consacré à l'histoire de cette unité, à la mémoire des grands événements qui la lie étroitement à l'histoire de Paris, et des Parisiens, et à l'éducation du public aux questions de sécurité.

La réalisation du musée est située dans un bâtiment appartenant à la Ville de Paris, au 89, rue du Docteur Bower à Saint-Ouen, a débuté en 2016 et se poursuivra jusqu'en 2022. Il abritera des véhicules emblématiques de l'histoire du corps, les matériels ayant marqué l'évolution des procédures et de la lutte contre les incendies, et de secours aux victimes, des uniformes, des documents audiovisuels, des archives, ainsi qu'une bibliothèque spécialisée. L'association organisera des parcours pédagogiques, notamment pour les scolaires, ainsi que des expositions temporelles. Enfin, elle envisage la numérisation de ces documents d'archives qui constituent un fond historique précieux pour les chercheurs.

Je vous rappelle que le fondateur du régiment, dont un des pompiers est Robert Casso, le général deux étoiles fondateur de la brigade, a été nommé maire du 17^{ème} en 1970. Je pense que ce rappel va de soi. Il est important pour les personnes qui liront les procès-verbaux de s'en rappeler.

Il est proposé l'attribution d'une subvention de 10 000 euros pour 2022.

Nous sommes favorables à ce vote.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Nous passons au vote. La délibération est adoptée.

M. TERRIOUX : Monsieur le Maire, j'ai deux autres votes à proposer.

M. BOULARD : Nous avons voté l'ensemble de la délibération.

M. TERRIOUX : Uniquement pour l'association des Amis des sapeurs-pompiers de Paris. Ensuite, il y a l'association des mémoires des résistants juifs de la MOI. Donc, si vous me permettez...

M. BOULARD : Nous avons voté l'ensemble de la délibération. Dans cette délibération, il y avait le Musée des sapeurs-pompiers de Paris qui a un lien avec le 17^{ème}, même s'il est basé aujourd'hui à Saint-Ouen, nous avons voté il y a plusieurs années le transfert de cet espace muséal, et les autres subventions sont des subventions parisiennes.

M. TERRIOUX : Monsieur le Maire, je m'excuse, mais la subvention pour les Amis du musée, c'est 10 000 euros, la subvention pour l'Association des mémoires résistants juifs, c'est 12 500 euros, ensuite, il y a la subvention pour l'association la SPA SAGES des Vignobles et la subvention pour l'Association du Souvenir français. 3000 euros et 5000 euros.

M. BOULARD : Je vous remercie. Le vote a été fait.

M. TERRIOUX : Je ne participe pas au vote.

M. BOULARD : Nous le noterons au procès-verbal.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu la délibération 2019 DAC 529 en date des 1^{er} au 4 octobre 2019 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 14 octobre 2019 portant sur l'attribution de subventions d'équipement à l'Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris jusqu'en 2022 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer des conventions et un avenant portant sur l'attribution de subventions d'équipement à quatre associations œuvrant dans les domaines de l'histoire et de la mémoire ;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, conseiller du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAC 366

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

M. Michel TERRIOUX a indiqué ne pas prendre part au vote.

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-092

OBJET : 2022 DLH 51 Réaménagement d'un emprunt contracté par la SA d'HLM « Immobilière du Moulin Vert » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Maintien de la garantie d'emprunt par la Ville de Paris

M. BOULARD : La parole est à Agnès Toury, adjointe au maire en charge des relations avec les bailleurs sociaux, de l'habitat et du patrimoine, pour la DLH 51.

Mme TOURY : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération 2022 DLH 51 concerne le 102, rue Jouffroy d'Abbans, pour lequel l'Immobilière du Moulin Vert demande un réaménagement de son emprunt. Les principales modifications envisagées portent sur le reprofilage de ce prêt, baisse de la marge fixe, modification du taux de progressivité, de la périodicité des échéances.

Il s'agit d'un projet assez technique pour lequel je vous propose un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la délibération 2013 DLH 198 du Conseil de Paris en date des 14 et 15 octobre 2013 accordant la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des emprunts PLS à contracter par la SA d'HLM « Immobilière du Moulin Vert » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la réalisation d'un programme de logement social situé 102, rue Jouffroy d'Abbans (17ème) ;

Vu l'avenant de réaménagement n°119572 conclu entre la SA d'HLM « Immobilière du Moulin Vert » et la Caisse des Dépôts et Consignations, faisant partie intégrante du présent délibéré ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose de maintenir la garantie de la Ville pour le réaménagement d'un emprunt souscrit par la SA d'HLM « Immobilière du Moulin Vert » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du réaménagement d'une partie de sa dette et de l'autoriser à signer l'avenant aux conventions de garantie correspondantes ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DLH 51

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-093

OBJET : 2022 DLH 97-3 Modification et octroi de garanties d'emprunts pour le financement de 6 programmes de création et de rénovation de logements sociaux demandée par ICF Habitat La Sablière – Garantie par la Ville des prêts PLAI, PLUS, PLS et BOOSTER (19 219 942 euros) finançant le programme de logement social situé 188 bis avenue de Clichy- 31 rue Boulay (17ème) et

2022 DLH 97-5 – Garantie par la Ville des prêts PAM et PAM Eco-prêt (3 011 432euros) finançant le programme de rénovation situé 181 bis, ter, quater avenue de Clichy (17ème)

M. BOULARD : Toujours Agnès Toury pour la DLH 97.

Mme TOURY : Il s'agit de la modification à octroi de garanties d'emprunt pour le financement de six programmes de création et de rénovation de logements sociaux demandés par ICF Habitat La Sablière.

Dans le 17ème, cela concerne l'opération de construction de 111 logements au 31, rue Boulay, 188 bis, avenue de Clichy. Il y a deux entrées, il s'agit du même immeuble, où il y a eu une destruction et reconstruction. Il y avait déjà des logements sociaux à cette adresse. Nous sommes sur de la création de logements sociaux, en tout cas pas de nouveaux logements sociaux, juste une reconstruction.

Je vous propose un avis favorable.

M. BOULARD : S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de passer au vote. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2013 DLH 253° en date des 16, 17 et 18 décembre 2013 approuvant la réalisation par ICF Habitat La Sablière d'un programme de construction neuve comportant 23 logements PLA-I, 55 logements PLUS, 188 bis avenue de Clichy- 31 rue Boulay (17ème) ;

Vu le contrat de prêt n° 132514 entre ICF Habitat La Sablière et la Caisse des dépôts et des Consignations signé le 24 février 2022 et annexé au présent délibéré ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris propose de réitérer la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des emprunts PLUS et PLA-I contractés par ICF Habitat La Sablière en vue de la réalisation d'un programme de construction neuve comportant 23 logements PLA-I, 55 logements PLUS, 188 bis avenue de Clichy- 31 rue Boulay (17ème) ;

Vu la délibération 2019 DLH 133° en date des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019 approuvant la réalisation par ICF Habitat La Sablière d'un programme de rénovation durable de 101 logements sociaux, 181 bis, ter, quater avenue de Clichy (17ème) ;

Vu le contrat de prêt n° 126068 entre ICF Habitat La Sablière et la Caisse des dépôts et des Consignations signé le 15 septembre 2021 et annexé au présent délibéré ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des emprunts PAM et PAM Eco-Prêt contractés par ICF Habitat La Sablière en vue de la réalisation d'un programme de rénovation durable de 101 logements sociaux, 181 bis, ter, quater avenue de Clichy (17ème) ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DLH 97

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-094

OBJET : 2022 DLH 105 – 14 Modification et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat – Garantie des prêts PLAI et PLUS (435 447 euros) finançant le programme d'acquisition- amélioration de 14 logements sociaux situés 92 rue Laugier (17ème)

M. BOULARD : La dernière délibération de notre Conseil est la DLH 105 présentée par Agnès Toury.

Mme TOURY : Il s'agit de la modification et réitérations de garantie d'emprunts finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat.

Pour le 17ème, cela concerne le 92, rue Laugier. Nous avons voté en 2016 contre la création de huit logements PLAI et six logements PLUS à cette adresse, pour la raison qu'il s'agissait d'une préemption, les habitats étaient déjà occupés à 78 %, et qu'il n'y avait pas création d'un ascenseur qui ne permettait pas d'adapter ces logements à un public familial.

En cohérence avec notre vote de 2016, je vous propose, là encore, un vote contre.

M. BOULARD : Merci. Nous passons au vote. Je vous remercie. La délibération est rejetée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2016 DLH 287 du Conseil de Paris en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 accordant la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des emprunts PLAI et PLUS à contracter par Paris Habitat en vue du financement d'un programme d'acquisition- amélioration de 14 logements sociaux situés 92 rue Laugier (17ème) ;

Vu le contrat de prêt n° 130045 entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Paris Habitat faisant partie intégrante du présent délibéré ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris propose de réitérer et de modifier la garantie de la Ville de Paris finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2022 DLH 105

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 7

Suffrages exprimés contre : 29

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-095

OBJET : V172022025 Vœu relatif à la fermeture de berceaux dans les établissements d'accueil de la petite enfance du 17ème arrondissement

M. BOULARD : Nous passons à l'examen des vœux non rattachés.

Le premier vœu est présenté par Aline Bessis, adjointe au maire en charge de la petite enfance.

Mme BESSIS : À quelques jours de la prochaine commission d'attribution des places en crèche, traditionnellement la plus importante de l'année, puisque cette commission prépare la rentrée de septembre 2022, et celle en qui les familles de l'arrondissement fondent le plus d'espoirs quant à l'aboutissement de leur demande.

L'équipe municipale a souhaité tirer la sonnette d'alarme. Nous sommes dans une situation totalement inédite. Inédite sur le fond. Nous n'allons pas pouvoir attribuer toutes les places, loin s'en faut, dont l'arrondissement dispose sur le papier et inédite dans ses proportions, vous en jugerez vous-mêmes lorsque je vous aurai exposé les chiffres qui sont pour le moins inquiétants.

À ce jour, nous comptons 37 agents des établissements d'accueil de la petite enfance absents. Qui dit agents absents, dit fermetures de berceaux et fermetures de crèches, pour garantir la sécurité et l'accueil des enfants et respecter les taux d'encadrement légaux : un agent pour cinq enfants qui ne marchent pas et un agent pour huit enfants qui marchent.

Par ailleurs, s'agissant de la préparation de la rentrée, maintenant, ce sont 143 berceaux qu'assurément la mairie ne pourra pas attribuer faute de personnel suffisant ou pour la réalisation de travaux.

Pour finir, je souhaitais vous informer que la commission qui se réunira dans les prochains jours attribuera 352 places de moins que d'habitude. Vous avez bien entendu. Là où, en 2019, pour reprendre une année normale, or Covid, la commission de mai a attribué 680 places et en 2022, la commission de mai attribuera 328 places, 352 places en moins. C'est la raison pour laquelle nous demandons un plan d'urgence à la Mairie de Paris, puisque c'est elle qui est compétente, et que la mairie d'arrondissement n'a que le pouvoir d'attribuer les places.

Il conviendrait également que la Mairie de Paris intensifie les campagnes de recrutement, à l'instar de l'initiative prise par la mairie du 17ème arrondissement dans le cadre de son Forum

pour l'emploi. Nous avons spécifiquement associé la DFPE, et cela lui avait permis d'identifier 17 candidats susceptibles de travailler dans des établissements de petite enfance.

Merci.

M. BOULARD : Merci Aline Bessis. Explications de vote sur ce vœu ? Karim Ziady.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Notre groupe s'abstiendra sur ce vœu. Nous partageons beaucoup de points présentés par Madame Bessis avec qui j'ai eu le plaisir de siéger dans la commission d'attribution des places en crèche. De nombreuses actions sont engagées par la Ville, mais pour m'être un peu renseigné sur le sujet, le problème n'est pas que parisien. J'observe qu'en Première couronne, les établissements d'accueil de la petite enfance ont du mal à recruter. Tout le monde, y compris les associations. Il y a de réelles difficultés. Il faut mettre un peu plus l'accent sur les forums de recrutement, même si cela avait été fait dans certains arrondissements et que cela n'avait pas donné beaucoup de succès. Je manque d'idées. Je ne suis pas très inspiré pour les bonnes idées. Mais il est important de le signaler à la Ville de Paris. Il y a des arrondissements où il y a trop de places en crèche à attribuer. Il y a moins de familles. Je pense, par exemple, au 19^e arrondissement, où ils ne savent pas à qui les attribuer, et il y a des arrondissements très attractifs où il n'y a pas suffisamment de places en crèche et où il faut que la Ville de Paris fasse plus d'effort.

M. BOULARD : Merci. Bertrand Lavaud.

M. LAVAUD : Je vais voter pour ce vœu. Il s'agit d'un réel problème. Je suis complètement d'accord. Il faut le signaler.

M. BOULARD : Merci. Pour compléter les propos d'Aline Bessis, nous avons reçu un courrier de Patrick Bloche et de Céline Hervieu, qui est conseillère déléguée en charge de la petite enfance de la Maire de Paris, qui nous rappelle combien les associations gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance sont essentielles dans l'offre d'accueil parisienne. Nous ne pouvons pas contredire ce qui est écrit dans ce courrier, au regard des chiffres exposés par Aline. Nous avons alerté depuis quatre ans la DFPE et l'exécutif sur cette situation qui devient ingérable. Il n'y a pas d'autre terme. Cela a été rappelé que d'autres établissements sont concernés, mais qu'attendons-nous à part nous dire que cela est difficile et que toute la France est concernée ? Je regarde les actions. Qu'attend la Maire de Paris pour prendre la mesure du problème qui est localisé, mais le problème est là ? Permettez-moi de douter de son volontarisme en la matière.

Pour prendre un seul exemple, le seul exemple du manque de personnel. Nous avons fait des propositions au Conseil de Paris, à situation exceptionnelle, recours exceptionnel, à des professionnels intérimaires spécialisés sur le secteur de petite enfance. Ce n'est pas un gros mot. Quand il y a une problématique conjoncturelle et exceptionnelle, il faut mettre les moyens. Cela existe. Il n'y a pas de pénurie. Les structures existent, mais le tout, c'est de le vouloir.

Je n'ai pas vu un volontarisme pour développer des cafés emplois spécifiques recrutement. Nous le faisons d'initiative dans le 17^{ème} avec Aline Bessis, elle l'a rappelé. Nous avons recruté 17 CV qualifiés qui sont rentrés dans le pot commun parisien, ce qui m'a fortement déplu. Nous étions à l'origine de cette séance de recrutement. Qu'en est-il à l'échelle parisienne ? Je n'ai pas vu d'autres initiatives menées par la mairie centrale, en lien avec les arrondissements. Nous l'avons fait d'initiative.

L'accueil des moins de trois ans n'est pas une priorité pour la Maire de Paris. Dont acte. Nous allons continuer à le faire savoir. La situation est dramatique. Si nous voulions continuer à dépeupler une partie de l'arrondissement, nous ne nous y prendrions pas autrement depuis une dizaine d'années. La seule crèche que nous avons obtenue et qui sera construite est celle de la rue Salneuve sur la mandature 2020-2026. Nous sommes déjà en 2022. Nous nous en félicitons. Il s'agit d'un arbitrage que j'ai obtenu de la mairie centrale, mais nous sommes loin de l'objectif et notamment sur le secteur de la plaine Monceau, du secteur des Ternes et du secteur de Champerret.

Aujourd'hui, il faut plus de volontarisme et pas uniquement dire : « C'est la conjoncture, le secteur privé nous prive d'un certain nombre de compétences. » Il y a des sujets évidemment législatifs. Nous parlons d'élections actuellement et nous allons regarder ce que feront les différents candidats et ce que seront les propositions en la matière. La France a aussi une singularité en termes de qualification requise pour accueillir la petite enfance et ce sujet est clé, car cela débloquerait des situations. Mais cela n'explique pas tout.

La Mairie de Paris, à l'évidence, manque de volonté pour recruter. Des quartiers peuvent bénéficier de davantage de personnel. Il est inadmissible de parler de fermeture de berceaux, comme nous parlons de fermetures de lits de réanimation dans les hôpitaux. Il s'agit du terme aujourd'hui. Nous sommes obligés de fermer des berceaux et nous ne satisfaisons pas une grande majorité de familles qui recherchent cette solution d'accueil collectif.

Mme TAIEB : Je me permets d'intervenir, j'ignore si cela est dans le protocole. Nous nous sommes abstenus, justement, parce que nous avons compris qu'il y avait un vrai problème dans le 17ème arrondissement avec ces 352 places de crèches en moins. Voilà pourquoi nous nous sommes abstenus. Il est important de trouver ensemble des solutions, mais je ne peux pas vous laisser dire que la Maire de Paris ne fait pas cas des places en crèche de Paris. Paris est le département le plus fourni en places en crèche, parce qu'il y a eu une politique très volontariste depuis 2001. Je suis élue depuis 2001 et cela a été un tour de force qui a été pris depuis le départ, depuis le point de départ de cette municipalité, avec Bertrand Delanoë et poursuivi par Anne Hidalgo.

Et le nombre de places en crèche n'a cessé d'augmenter. Aujourd'hui, nous sommes le département le mieux loti en places en crèche. Après, qu'il y ait des problématiques de personnel, il s'agit évidemment de quelque chose de très important et il faut trouver des solutions. Mais je ne peux pas vous laisser dire que la Maire de Paris ne fait pas cas de cette politique en direction des tout-petits parisiens.

M. BOULARD : Vous avez parlé de Paris et vous n'avez pas beaucoup parlé du 17ème arrondissement. Je m'intéresse au 17ème arrondissement. Je regarde depuis 2001, vous avez cité 2001, Bertrand Delanoë et Anne Hidalgo, la situation est catastrophique. J'ai cité les quartiers concernés. La pénurie d'établissements.

Vous pouvez être satisfaits à l'échelle parisienne. Ce qui m'intéresse, c'est de regarder les chiffres et de regarder comment nous sommes capables d'accueillir et d'augmenter la capacité d'accueil. À l'évidence, elle ne progresse pas. Elle diminue drastiquement et cela est dramatique. La responsabilité de la Maire de Paris est très claire, elle est sur le personnel. La mairie d'arrondissement a une responsabilité sur l'attribution. Ce sont les textes.

Nous pouvons dire qu'il y a eu plus de places en crèche. Où ont-elles été localisées ? Pas dans le 17ème arrondissement. Il y a eu un équilibrage qui ne s'est pas fait en faveur du 17ème arrondissement. Un choix politique a été fait de servir les arrondissements qui étaient sans

doute de la couleur de la Maire de Paris, au détriment des arrondissements de l'Ouest parisien. C'est ce que vous vouliez dire Mme Taïeb, je préférerais que tout le monde l'entende.

Ce n'est pas normal. Lorsque nous sommes maire de Paris, nous sommes maire de tous les habitants, de tous les quartiers, de tous les arrondissements. Lorsque je suis maire du 17ème, je suis maire de tous les quartiers, quels qu'ils soient, qu'ils aient voté pour moi ou pas. Ce n'est pas le sujet. Il y a une responsabilité. La Maire de Paris est en train de découvrir qu'être maire, c'est être maire de tous les Parisiens et d'entendre toutes les situations. Ce n'est pas possible d'entendre : « C'est normal. » Ce n'est pas normal.

Mme TAIEB : Je n'ai jamais dit que c'était normal. Je n'ai pas dit ce mot.

M. BOULARD : Nous passons au vote. Je vous remercie.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Alix Bougeret, Aline Bessis et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant l'organisation de la prochaine commission d'attribution des places en crèches en vue de la rentrée 2022/2023 ;

Considérant que cette commission sera dans l'incapacité d'attribuer 139 places en crèche, en raison de la fermeture de berceaux faute de personnels suffisants dans les établissements (60) ou pour la réalisation de travaux (79) ;

Considérant que l'absence simultanée de 37 agents, à ce jour, dans les établissements d'accueil de la petite enfance, entraîne la fermeture de berceaux ;

Considérant que la situation actuelle, avec ces proportions de berceaux fermés, dans le 17ème arrondissement présente ainsi un caractère inédit ;

Considérant que la mairie du 17ème arrondissement n'a pas la possibilité de recruter par elle-même du personnel supplémentaire ;

Considérant que les travaux engagés en lien avec la mairie du 17ème arrondissement sont par ailleurs indispensables pour la qualité de l'accueil des enfants dans les établissements ;

Considérant enfin que la création de nouveaux établissements d'accueil de la petite enfance est de la compétence exclusive de la Mairie de Paris (Loi PLM) ;

Considérant que la Mairie de Paris décide également seule des implantations, des constructions et des extensions par arrondissement ;

Considérant en revanche qu'il revient aux mairies d'arrondissement d'attribuer les places en crèche (Loi PLM) ;

Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Alix Bougeret, Aline Bessis et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris engage un plan d'urgence pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans dans ses établissements d'accueil et permette aux mairies d'arrondissement d'assumer leur mission d'attribution des places en crèche dans de meilleures conditions ;

- la Maire de Paris intensifie les campagnes de recrutement, à l'instar de l'initiale prise par la Mairie du 17ème arrondissement dans le cadre de son forum pour l'emploi qui avait

spécifiquement associé la Direction de la Petite enfance et lui avait permis d'identifier 17 candidats susceptibles de travailler dans ses établissements d'accueil.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72022025

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

DELIBERATION N° 17-22-096

OBJET : VI72022024 Vœu relatif à la régulation de l'installation des dark-stores et dark-kitchen par la Mairie de Paris

M. BOULARD : Le vœu suivant, que je vais présenter, vise à renforcer le contrôle par la Maire de Paris des installations des dark-stores et dark-kitchen à travers des déclarations préalables.

Voilà plusieurs mois désormais que la mairie du 17^{ème} arrondissement est sollicitée par les habitants qui subissent les nuisances générées par les dark-stores et dark-kitchen, entrepôts logistiques, entrepôts alimentaires, installés plus ou moins légalement sur tout le territoire parisien et singulièrement de l'arrondissement.

Nous nous sommes rendus sur place avec Jean-Didier Berthault, Benjamin Mallo, notamment concernés par ces installations, pour constater et tenter d'organiser des médiations avec Philippe Guerre entre les riverains et ces structures commerciales. En somme, pour trouver aussi des solutions. La mairie du 17^{ème} travail avec les plateformes s'agissant des dark-kitchen, pour créer des zones tampons pour regrouper les livreurs sur l'espace public. Il y en a une en test sur le secteur de l'avenue de Villiers, près de Champerret.

Nous avons sollicité aussi l'aide de la Mairie de Paris qui avait en décembre dernier préféré rejeter notre vœu se fondant sur le statut précaire des livreurs. Depuis, les choses ont un peu évolué. Mais soyons clairs, nous ne remettons pas en cause cette précarité et les conditions de travail difficiles des livreurs. Mais en tant que maire, je suis obligé de prendre en compte l'occupation sur l'espace public. Le mot problématique est faible, cela induit des nuisances pour les riverains.

Par ce nouveau vœu, nous demandons que la Maire de Paris prenne la mesure du problème et renforce les contrôles sur les autorisations d'installation de ces dark-stores à travers les déclarations préalables dans le cadre du Code de l'urbanisme.

Il est urgent d'aller plus loin qu'un simple inventaire des dark-stores, proposé par le premier adjoint, qui occupent parfois illégalement les lieux, illégalement, parce qu'ils jouent sur l'ambiguïté de leur activité, se déclarant comme des commerces.

Nous demandons à la Maire de Paris de se rapprocher de ces dark-stores pour les accompagner, notamment dans la recherche d'autres lieux, plus adaptés pour exercer leur activité, que dans des copropriétés en pied d'immeubles qui ont été floués. Je vous en remercie.

Y a-t-il des explications de vote ? Bertrand Lavaud.

M. LAVAUD : Je vais voter favorablement. J'ai pu constater sur le terrain, rue Saint-Ferdinand, pour ne pas la nommer, que cela posait un problème, y compris pour les commerçants, car cela crée une concurrence déloyale. Je suis complètement pour.

M. BOULARD : Explications de vote ? Karim Ziady.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Au début, je voulais m'abstenir et j'ai été convaincu par l'argumentaire. Je rappelle pour notre assemblée qu'il n'est aujourd'hui pas possible d'interdire purement et simplement les dark-stores, et encore moins les dark-kitchen, les drives piétons, qui ne présentent aucune irrégularité en tant que telle, mais certains détournent la règle.

Je voulais dire un mot sur ceux qui contestent quand il y a des verbalisations, puisqu'ils s'appuient sur une notice de l'État, qui a été publiée en mars 2022, en indiquant qu'ils vont faire évoluer leur site en y installant des bornes click and collect. Effectivement, la Ville prévoit des mises en demeure et l'engagement de procédures contentieuses, mais il faut aller plus loin. Je rappelle ce qui a été mis en place par la Ville, même s'il faut pousser un peu plus. Il y a un guichet de signalement unique sur le site de *Paris.fr* pour les riverains où ils peuvent partager leur exaspération. Il y a le contrôle de la légalité des sites, la verbalisation des stationnements gênants sur les chaussées ou les trottoirs et, pour les dark-kitchen, une transmission des signalements au Bureau d'action contre les nuisances professionnelles, qui est en lien avec le service d'hygiène de la préfecture de Paris. Je pense qu'il ne faut pas juste recenser comme a pu le faire la dernière étude de l'APUR, mais il faut aller plus loin. Nous allons voter favorablement ce vœu.

M. BOULARD : Merci, Karim Ziady, si vous voulez que nous rajoutions un amendement précisant la notice du gouvernement qui a été rajoutée et qui nous met dans la difficulté dans votre vœu, je devance une position d'amendement.

M. ZIADY : Je pense que oui. Cela permettrait de clarifier les choses. Pour l'instant, il n'y a pas de position claire du précédent gouvernement sur ce sujet.

M. BOULARD : Je vous confirme une ambiguïté. Je vous propose d'amender le vœu en intégrant cette partie liée à une notice de l'État et du gouvernement, souhaitée par le gouvernement sur la possibilité de faire du commerce en pied d'immeuble dans ces locaux qui ne sont pas adaptés, ce qui tend à développer ces entrepôts.

Nous passons au vote de ce vœu ainsi amendé. Le vœu est adopté.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Jean-Didier Berthault, Philippe Guerre, Benjamin Mallo et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant le développement sans précédent des dark-kitchen et des dark-stores sur le territoire parisien, lié notamment à l'évolution du comportement d'achat des consommateurs durant la pandémie ;

Considérant que la Mairie de Paris a procédé à un recensement des dark-kitchen et des dark-stores au début du mois de mars 2022 et en a dénombré 65, dont 45 implantés de façon illégale, au regard du plan local d'urbanisme ;

Considérant que la présence des dark-kitchen et des dark-stores engendre de nombreuses nuisances pour les riverains en raison des horaires de livraison, de l'utilisation parfois anarchique de véhicules deux roues particulièrement bruyant ;

Considérant que dans le 17^{ème} arrondissement nous faisons face à des difficultés concernant des dark-stores des sociétés CAJOO et FLINK respectivement rue Émile Allez et rue Brunel ;

Considérant en effet que les dark-stores se déclarent auprès des services municipaux comme des commerces, alors que leur activité s'apparente en réalité à celle d'un espace de stockage (entrepôt), puisque les clients ne peuvent pas venir directement y faire leurs achats ;

Considérant que le Plan local d'urbanisme ne permet pas à un entrepôt de s'installer au pied des immeubles d'habitation à Paris ;

Considérant les mesures d'ores et déjà prises par la Mairie de Paris pour que les contrevenants quittent les lieux illégalement occupés ou pour que les Parisiens puissent signaler les contrevenants ;

Considérant toutefois que ces mesures ne permettent toujours pas le départ de ces enseignes ou n'empêchent pas l'ouverture de nouvelles structures de ce type ;

Considérant la nouvelle ambiguïté introduite par le guide des règles applicables aux dark-stores pour les élus locaux, publié par le Gouvernement le 18 mars 2022, qui indique que l'accès en "drive" ou en "piéton" aux dark-stores fait de ces entrepôts des commerces, et qu'il n'y a alors pas lieu de changer la destination de ces locaux ;

Geoffroy Boulard, Jean-Didier Berthault, Philippe Guerre, Benjamin Mallo et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris renforce le contrôle des déclarations préalables pour l'autorisation d'implanter un commerce afin de vérifier qu'il ne s'agit pas en réalité d'installer un dark-store ou une dark-kitchen ;

- la Mairie de Paris transmette un état des lieux aux maires d'arrondissement des dark-stores et des dark-kitchen installés illégalement sur leur territoire ;

- la Mairie de Paris, en lien avec la mairie d'arrondissement concernée, identifie des lieux plus adaptés à l'activité des dark-stores et des dark-kitchen et permette ainsi la libération des locaux illégalement occupés qui génèrent les nuisances.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172022024

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-097

OBJET : V172022026 Vœu relatif à l'entretien, aux incivilités et à la sécurité dans les immeubles des bailleurs sociaux parisiens

M. BOULARD : Le vœu suivant est présenté par Agnès Toury, adjointe au maire en charge des relations avec les bailleurs sociaux, et c'est de cela qu'il s'agit.

Mme TOURY : Nous parlions tout à l'heure des crèches, mais le logement social, la politique de la Mairie de Paris depuis plusieurs mandatures sur le logement social, a consisté à préempter de nouveaux logements, à développer le parc social locatif. Ces préemptions au coût parfois démesuré ont fait que, pour pouvoir payer cela, ils ont demandé aux immeubles sociaux de payer à l'avance plusieurs décennies de loyer. Cette manœuvre est appelée loyer capitalisé. Cette opération comptable a eu un impact direct sur l'entretien du parc.

Il ne se passe pas un jour sans que nous ne recevions des demandes tout à fait légitimes des locataires du parc social pour des problèmes d'entretien courant, d'incivilités et de sécurité.

Par ce vœu, Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Alix Bougeret, Jean-Didier Berthault, et moi-même, et les élus de la majorité d'arrondissement souhaiterions que la Mairie de Paris, pour montrer l'exemple, donne les moyens aux bailleurs sociaux d'entretenir le parc social à travers un plan d'investissement de mandature dédié.

Nous demandons également que soient mises en place des mesures efficaces pour lutter contre les incivilités dans les immeubles sociaux. Nous savons que des mesures sont faites, mais pour que cela fonctionne, il faut verbaliser les locataires. Et pour le faire, il faut plus d'assermentations des gardiens d'immeuble. Nous souhaiterions plus d'assermentations de gardiens d'immeuble pour avoir de véritables sanctions et pour que nous ne fassions pas juste de la prévention, mais des actions qui portent.

Enfin, nous souhaitons que la Mairie de Paris réalise un audit de sécurité du parc locatif social dans le but d'installer des caméras de vidéosurveillance dans les parties communes des immeubles qui le nécessitent.

Je vous remercie, mes chers collègues.

M. BOULARD : Merci. Explications de vote ? Karen Taieb.

Mme TAIEB : Nous connaissons tous cette grande difficulté, notamment dans certaines parties de l'arrondissement, et je pense notamment au 164, rue de Saussure, pour ne citer que cet exemple, où nous voyons un véritable trafic à ciel ouvert et nous comprenons toute la difficulté pour les personnes qui y vivent.

S'agissant de la question des caméras de surveillance dans les parties communes, vous n'êtes pas sans savoir qu'elles sont très souvent arrachées. Il y a un vrai problème de ce côté. Il s'agit d'un sujet difficile.

Je ne suis pas d'accord avec tous les considérants de votre vœu, mais ce sont des constats que nous faisons aussi pour la tranquillité que méritent les personnes qui vivent dans ces

logements sociaux. Ce sont les premiers à subir les conséquences d'un certain nombre d'incivilités et de dégradations que nous ne pouvons que condamner.

Notre position sera une abstention sur ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Bertrand Lavaud.

M. LAVAUD : Ce vœu revient régulièrement, mais s'il revient régulièrement c'est que le problème n'est pas réglé. Je voterai favorablement.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. Je vous en remercie.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Alix Bougeret, Jean-Didier Berthault, Agnès Toury et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que le développement du parc locatif social ne doit pas se faire au détriment de la qualité d'habitat des locataires déjà présents ;

Considérant que 17,3% des résidences principales dans le 17^{ème} arrondissement, soit plus de 16 000 logements, sont des logements relevant des bailleurs sociaux ;

Considérant que la politique municipale actuelle et sous la précédente mandature a consisté à multiplier le nombre de logements sociaux, en se fondant sur la préemption ;

Considérant que pour financer ces préemptions au coût parfois démesuré, la Mairie de Paris a demandé aux bailleurs sociaux, en charge de la gestion des immeubles sociaux de payer à l'avance plusieurs décennies de loyers (40 à 60 ans) ;

Considérant que cette manœuvre dite des « loyers capitalisés », autorisée par les gouvernements successifs depuis 2016, s'élève à 1,4 milliard d'euros ;

Considérant que cette opération comptable a un impact direct sur l'entretien du parc social, puisqu'elle prive les bailleurs sociaux de ces fonds pour assurer l'entretien, et qu'ils sont dès lors contraints d'emprunter ;

Considérant par ailleurs les plaintes des locataires en matière d'incivilités et de sécurité dans un certain nombre d'immeubles du parc social ;

Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Alix Bougeret, Jean-Didier Berthault, Agnès Toury et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris s'engage à faire en sorte que les bailleurs sociaux mettent en place un suivi régulier de leur patrimoine à travers le plan d'investissement de mandature pour la rénovation et l'entretien du parc locatif social et que cette programmation soit présentée aux maires d'arrondissement et au Conseil de Paris lors du débat d'orientations budgétaires à l'automne 2022 ;

- dans le même esprit, la Maire de Paris prenne l'attache des autres bailleurs afin d'assurer pleinement l'entretien courant de leur parc social ;

- la Maire de Paris, en lien avec les bailleurs sociaux, mette en place des mesures efficaces et durables pour lutter contre l'incivilité dans les logements, notamment par l'assermentation des gardiens d'immeubles, qui leur permet de verbaliser les locataires indéliquats et par la mise en place de sanctions ;

- la Maire de Paris réalise un audit de sécurité du parc locatif social dans le but d'installer des caméras de vidéo-surveillance dans les parties communes des immeubles qui le nécessitent ;

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72022026

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

DELIBERATION N° 17-22-098

OBJET : VI72022027 Vœu relatif à l'organisation d'une consultation des familles sur le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles publiques

M. BOULARD : La parole est à Géraldine Rouah-Zangrilli, adjointe au maire en charge de l'éducation et des relations avec les établissements d'enseignement supérieur, pour un vœu relatif aux rythmes scolaires.

Mme ROUAH-ZANGRILLI : Merci, Monsieur le Maire. Ce vœu est relatif à l'organisation d'une consultation des familles sur le retour à la semaine de quatre jours dans les écoles publiques.

Depuis 2013, la Mairie de Paris a fait le choix de repasser à une semaine de 4,5 jours d'enseignement, et nombreux s'en souviennent ici, non sans quelques émois au départ. Après un peu plus de 10 ans, je dirais que nous avons le recul nécessaire pour évaluer l'impact de cette réforme, en premier lieu sur les apprentissages, car il représentait le premier objectif de la semaine de 4,5 jours pour mieux répartir les enseignements sur la semaine et faciliter les apprentissages.

À notre niveau de mairie d'arrondissement, il nous faut évaluer l'impact de cette réforme sur les familles. Le seul taux de fréquentation des ateliers périscolaires les mardis et vendredis ne peut plus être le seul indicateur de performance pour évaluer si cette réforme a bien permis d'améliorer les apprentissages, autrement dit si les élèves parisiens apprennent vraiment mieux maintenant, et de réduire la fatigue des enfants, quel que soit le jour de la semaine. Cela a coûté beaucoup d'argent de passer à 4,5 jours.

C'est pourquoi nous demandons que la Maire de Paris organise une consultation auprès de l'ensemble des familles, sous la forme la plus adaptée, un sondage, une enquête, un référendum local, avec des questions précises sur le niveau de satisfaction des rythmes scolaires actuels et sur l'opportunité d'un retour à la semaine de quatre jours dans les écoles.

Il faut savoir qu'un certain nombre de courriers ont été envoyés par les REV et les directeurs d'école et je pense à Jouffroy d'Abbans, qui me vient à l'esprit, l'année dernière, pour évoquer auprès de la Maire les difficultés qu'ils pouvaient rencontrer à la fois sur les temps scolaires et préscolaires. Nous entendons beaucoup de familles qui se questionnent. L'idée est de

concerter, de consulter les familles, maintenant que nous avons 10 ans de recul. En France, quasiment 90 % des communes sont passées, à la rentrée 2021, à une semaine de quatre jours. Il est peut-être temps de s'interroger pour Paris.

M. BOULARD : Merci. Explications de vote ? Karim Ziady.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Je comprends parfaitement votre raisonnement, même si je ne le partage pas personnellement. Je considère que le sujet a été tranché par l'élection municipale. Nous n'avons pas menti entre guillemets sur ce sujet ou proposé une alternative. Dans d'autres villes, il y a eu des consultations, il y avait déjà eu un vœu similaire qui avait été proposé sous la précédente mandature. Je pense qu'il ne faut pas remettre le sujet. Je siége comme vous dans les établissements scolaires. Je suis confronté à des enseignants qui sont contre ce qui se fait actuellement, mais j'ai aussi beaucoup de parents d'élèves dans certaines écoles qui me disent qu'ils ne veulent pas changer de système et que l'on rechange encore l'organisation proposée il y a plusieurs années et qui a mis du temps à se mettre en place.

M. BOULARD : Merci pour cette explication argumentée. Bertrand Lavaud.

M. LAVAUD : Nous sommes d'accord pour un sondage, a priori. L'exemple que vous donnez concerne plutôt des villes moyennes, en connexion avec la ruralité. Paris est un cas particulier. Il serait intéressant de voir les résultats. Mais je suis d'accord pour sonder. Je voterai favorablement.

M. BOULARD : Nous votons. Merci. Le vœu est adopté.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Alix Bougeret, Géraldine Rouah-Zangrilli et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, et le passage des rythmes scolaires à la semaine de 4,5 jours ;

Considérant l'application de cette réforme à Paris dès la rentrée de septembre 2013, après l'adoption d'un vœu de l'exécutif en Conseil de Paris des 25 et 26 mars 2013 ;

Considérant le décret n° 2016-1049 du 1er août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Considérant que la semaine de 4,5 jours ne fait pas encore l'unanimité parmi les familles parisiennes ;

Considérant la nécessité d'entendre et de répondre aux besoins de toutes les familles parisiennes afin d'endiguer le phénomène de fuite des familles de la capitale (12 000 habitants par an en moins à Paris / 11 000 écoliers en moins dans les écoles parisiennes sur les deux dernières années) ;

Considérant que plus de 90% des communes françaises sont repassées à la semaine de 4 jours à la rentrée 2021 ;

Considérant que ce mouvement répond aux attentes tant des familles que des professionnels de l'enseignement, comme tendent à l'affirmer les résultats des consultations entreprises par de nombreuses villes depuis le début de l'année scolaire auprès de leurs habitants, et notamment :

- À Cherbourg, où une consultation des habitants effectuée au mois de novembre 2021 a révélé que 70% des habitants se prononçaient en faveur du retour de la semaine à 4 jours,
- À Pau, où une consultation des parents d'élèves effectuée au mois de novembre 2021 a révélé que 54% d'entre eux étaient favorables au retour à la semaine de 4 jours à l'école,
- À Saint-Nazaire, où une consultation publiée le 24 février dernier a révélé que 84% des parents souhaitaient que la question soit mise sur la table prochainement, alors que l'ensemble des conseils des écoles de la ville avaient justement voté à 74% le retour à la semaine de 4 jours,
- À La Hague, où le conseil municipal a voté le 15 décembre 2021 le retour à la semaine de 4 jours,
- À Châtellerault, où l'ensemble des conseils d'école ont voté en faveur du retour à la semaine de 4 jours, à la suite d'une mobilisation des professionnels de l'enseignement et des parents d'élèves ;

Considérant l'enquête menée auprès des professeurs à Paris en juin 2018 par le syndicat SNUipp-FSU, qui révèle que 98 % d'entre eux étaient alors favorables à l'abandon du système actuel – dont 80 % pour revenir à la situation précédente de 4 jours d'école ;

Considérant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes « Ville de Paris : compétences scolaire et périscolaire », publié le 12 mars 2018, qui rappelle que le coût net du passage aux 4,5 jours a été estimé à 361 euros /élève en maternelle et à 300 euros /élève en école élémentaire – soit un total de 15 millions d'euros de « dépenses nouvelles liées à la réforme des rythmes » par an ;

Considérant les recommandations du rapport de la CRC, et notamment celle de maîtrise des coûts ;

Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Alix Bougeret, Géraldine Rouah-Zangrilli et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris réalise une consultation de l'ensemble des familles parisiennes, sous la forme d'une enquête, d'un sondage ou d'un référendum local, afin qu'elles se prononcent sur un retour à la semaine de quatre jours dans les écoles publiques.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172022027

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Karina Perez et Jean-Luc Dumesnil ont indiqué ne pas prendre part au vote.

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 4

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-099

OBJET : V172022018 Vœu relatif à la création d'un nouvel espace canin dans le 17ème arrondissement

M. BOULARD : Nous poursuivons avec un vœu présenté par Karim Ziady au nom de Paris en commun et les écologistes.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Nous manquons, cela a été rappelé plusieurs fois, à juste titre, par la mairie du 17ème arrondissement, d'espaces canins à Paris et dans le 17ème. Nous avons identifié un terrain, un petit espace, entre la rue Jacques-Kellner et la rue Navier, parce que cela est utilisé par les propriétaires de chiens du quartier, déjà que les chiens puissent faire leurs besoins, même si certains ont une attitude civique et d'autres un peu moins. Il serait intéressant de réfléchir à ce type d'espace pour autoriser et changer, car actuellement, un panneau interdit, mais autoriser la mise en place d'espaces canins.

Nous pouvons nous féliciter que la Mairie de Paris se dise volontaire là-dessus et est prête à accompagner le développement d'espaces canins dans les mairies d'arrondissement. J'ignore si cet espace-là sera possible sur le terrain, ou peut-être ailleurs.

Pour conclure, nous nous félicitons de l'espace canin place du général Catroux, qui n'a pas été mis juste à côté de Solitude. J'y suis passé il y a peu de temps. C'est encore utilisé par des propriétaires de chiens qui n'ont pas compris qu'il s'agissait d'un jardin mémoriel. Il y a plus de gens qui le respectent. Il était important de ne pas le faire juste à côté.

Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci à vous. Les personnes qui ne comprennent pas le règlement municipal sont actuellement verbalisées.

Explications de vote ? Aurélie Assouline puis Bertrand Lavaud.

Mme ASSOULINE : Merci Monsieur le Maire. Cher Monsieur Ziady, permettez-moi d'être étonnée, voire vexée. Visiblement vous faites fi des votes qui sont votés au Conseil de Paris, mais vous faites aussi fi de ce qui est dit ici, en Conseil d'arrondissement.

En l'occurrence, j'ai listé tous les espaces qui étaient du foncier que nous avons repéré avec les équipes pour créer des espaces canins et j'en ai parlé au Conseil d'arrondissement du 7 mars dernier. Et j'ai cité celui de Kellner et Navier, à la place du bouldrome.

En l'occurrence, je vais demander à ce que vous vouliez bien retirer ce vœu. À défaut, nous nous abstiendrons, car le travail est déjà en cours avec les services de la Ville. Nous avons déjà demandé des études, nous avons déjà demandé à inscrire la parcelle sous la gestion de la DEVE pour pouvoir le transformer en espace canin si la faisabilité technique s'avérait possible. Nous avons d'ailleurs prévu un budget, si nous arrivons à valider tous ces points, sur les équipements de proximité 2022-2023. Le travail est en cours. Il y a une concertation avec les utilisateurs du bouldrome et avec les habitants, car il y a une question d'accessibilité pour créer un espace canin. Une marche exploratoire est prévue avec le CCQ de mon collègue Hugues Charpentier le 14 mai. Le travail est en cours.

Je vous inviterai à l'inauguration. Vous serez le bienvenu si nous pouvons effectivement créer cet espace canin.

Je vous demande donc de retirer ce vœu et, à défaut, nous nous abstiendrons.

M. BOULARD : Merci. Bertrand Lavaud ? Non. Karim Ziady.

M. ZIADY : Je ne veux pas vous vexer, donc je vais retirer mon vœu. Cela va dans le bon sens. Nous ne pouvons être que d'accord. Je félicite la mairie d'organiser une marche exploratoire, mais il est important, sur ces sujets, comme cela avait été le cas dans d'autres quartiers du 17ème, de continuer l'information aux riverains, car de nombreux habitants du quartier ne sont pas au courant.

Je retire mon vœu et je soutiens ce qui est porté par la mairie d'arrondissement.

M. BOULARD : Merci à Karim Ziady, pragmatique. C'est un lieu que j'ai identifié à l'occasion d'une tournée de bureau de vote et j'ai rencontré à l'occasion des propriétaires canins sur cet espace qui était délaissé. Le collectif nous a sollicités, j'ai lancé des études au niveau de la domanialité de ce terrain au niveau de la Direction générale et de notre DGAEP.

Les choses avancent bien. J'ai bon espoir que nous puissions pérenniser ce lieu qui était déjà utilisé, et qui est assez éloigné des habitations. Il s'agit d'un sujet clé. Vous avez cité la place du général Catroux. Nous avons transféré un espace illégal vers un espace canin légalisé, mais qui est provisoire. L'enjeu est de trouver un autre endroit place du général Catroux, il est petit également. Et notamment une étude porte sur le secteur du boulevard des Batignolles, ce qui va prendre un peu de temps. Il nous fallait trouver une solution pour les propriétaires de chiens du secteur et surtout une proposition légale. La parcelle qui était utilisée n'était pas autorisée. Il y avait une espèce de tolérance, mais qui ne pouvait pas durer au-delà de l'inauguration et de la remise en pelouse de cette parcelle de la place du général Catroux.

Voilà. Merci. M. Lavaud, nous n'aurons pas votre position, mais M. Ziady a retiré son vœu.

Vœu présenté par Karim ZIADY et les élus du Groupe Paris 17 en Commun et les écologistes

Considérant le faible nombre d'espaces canins dans le 17ème arrondissement ;

Considérant le volontarisme de la mairie du 17ème arrondissement pour en créer de nouveaux au cours de la mandature ;

Considérant qu'il existe une placette située entre le 14 rue Jacques Kellner et le 15 rue Navier, aujourd'hui interdite aux chiens, qui n'est pas réservée pour un autre usage et qu'il ne s'agit pas d'un espace vert ;

Considérant la mobilisation de plusieurs habitants du quartier qui souhaiteraient coconstruire ce projet avec la mairie d'arrondissement ;

Considérant qu'il est nécessaire que les chiens puissent se défouler, à la fois pour leur bien-être et de manière générale pour qu'ils n'aient pas de réaction craintive lors des sorties dû à un stress accumulé par le défaut d'activité physique ;

Considérant la mobilisation des services de la Ville de Paris pour développer de nouveaux espaces canins dans les années à venir dans tous les arrondissements où cela sera possible ;

Sur proposition de Karim ZIADY et les élus du groupe Paris 17 en Commun et les écologistes, le conseil du 17ème arrondissement émet le vœu :

- Que la mairie du 17ème arrondissement étudie la possibilité de créer un nouvel espace canin au niveau de la placette située entre la rue Kellner et la rue Navier ;

- Que la mairie du 17ème arrondissement puisse envisager dans un second temps le retrait du panneau « interdit aux chiens » présent à cet endroit ;

Le vœu a été retiré en séance.

DELIBERATION N° 17-22-100

OBJET : V172022020 Vœu relatif à l'ouverture d'une entrée du Cimetière des Batignolles côté quartier de la porte Pouchet

M. BOULARD : Nous poursuivons avec un vœu présenté par Bertrand Lavaud.

M. LAVAUD : Ce vœu concerne l'ouverture d'une entrée du cimetière des Batignolles côté quartier de la porte Pouchet.

Considérant la volonté affichée de la Ville de Paris de transformer les cimetières de la ville en espaces verts à part entière, ouverts aux Parisiennes et aux Parisiens.

Considérant, dans cet esprit, l'intérêt de permettre aux habitants du quartier de la Porte Pouchet d'y accéder.

Concernant le projet soutenu par la mairie du 17ème de créer une deuxième ouverture du cimetière des Batignolles sur la ville de Clichy, en partenariat avec la ville de Clichy. Concernant les actions entreprises par la mairie du 17ème pour valoriser ce cimetière, développement de l'application Géomémoire avec le Souvenir français, demande de stèle en mémoire, je vois aussi le Printemps des cimetières avec l'association Histoire et patrimoine, associé avec le Souvenir français et la Société historique et archéologique du 8^e et 17ème.

L'idée est de permettre aux habitants de la porte Pouchet d'accéder à cet espace et de demander une étude de la création d'une ouverture du cimetière des Batignolles côté quartier de la porte Pouchet.

M. BOULARD : Merci. Pour la majorité du Conseil d'arrondissement, Aurélie Assouline, adjointe au maire.

Mme ASSOULINE : Je vais vous demander de voter contre ce vœu, pour la simple et unique raison que nous avons déjà discuté avec le Conservatoire du cimetière de ce sujet, de l'ouverture côté Pouchet, pour des raisons sécuritaires. Lorsque nous rentrons par cette petite porte, nous arrivons tout de suite devant les sépultures avec un chemin sinueux difficilement carrossable.

D'autant plus que cet espace se trouve à l'opposé dans le cimetière. Le cimetière dispose de trois agents quand tout va bien, deux de manière générale. Pour la sécurité ce n'est pas tout à fait envisageable d'un point de vue humain. Et vous citez la rue Ganneron au cimetière Montmartre. Ils ont ouvert cette porte début mars et ils l'ont refermée il y a 15 jours faute d'agents de sécurité, victimes de sept agressions, dont quatre en cinq jours. Il y a eu une agression à la bombe lacrymogène pour des vols de lunettes, par exemple. Nous arrivons côté Clichy à envisager une ouverture, car un système de vidéosurveillance va être mis en place. Il y a des évolutions et des attentes d'information auprès de la DPMP et de la DSIN. Je vais laisser Monsieur le Maire vous expliquer un peu plus le sujet, car c'était à son initiative avec le maire de Clichy.

En ce qui nous concerne, pour des questions exclusivement sécuritaires, nous n'irons pas sur l'ouverture côté Pouchet.

M. BOULARD : Explications de vote ? Karen Taïeb.

Mme TAIEB : Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Aurélie Assouline. Pour avoir aussi questionné l'adjoint en charge des questions funéraires, Paul Simondon, je suis tout à fait d'accord avec l'existence de ces questions d'insécurité, qui ont amené à la fermeture notamment de cette porte rue Ganneron, récemment, à la suite d'agressions. Pour le moment, nous gardons cette ouverture du côté de Clichy et en espérant que tout se passe bien de ce côté. Il y a des questions de sécurité dont nous devons tenir compte. Nous allons voter contre ce vœu pour ces raisons.

M. BOULARD : Les accès au cimetière des Batignolles sont des sujets importants. Nous avons travaillé avec le maire de Clichy pour permettre l'ouverture demandée par Clichy côté boulevard Jean Jaurès. Nous avons bien avancé. Cela permettrait aux habitants de Clichy de bénéficier aussi de l'espace forestier très intéressant du cimetière des Batignolles, avec de très beaux arbres. C'est un espace de méditation et de promenade.

Nous sommes en train de travailler à un système de vidéosurveillance pour éviter d'avoir à mobiliser des effectifs supplémentaires sur cette entrée et également de pouvoir le budgéter. Une convention, je l'espère, va pouvoir voir le jour. Nous sommes en lien sur ce sujet avec la DEVE centrale qui a accompagné ce projet entre Clichy et la mairie du 17^{ème} arrondissement.

Il y a un avis défavorable sur votre proposition. Réussissons ce que nous avons déjà à faire avec Clichy avant d'ouvrir, et surtout d'ouvrir dans de bonnes conditions. Je rappelle que le cimetière des Batignolles a été en proie notamment à des dégradations de stèles funéraires, il n'y a pas si longtemps. Il s'agit d'un sujet d'inquiétude pour le personnel du cimetière que nous connaissons bien.

Nous passons au vote, sauf si vous décidiez de retirer votre vœu. Vous le maintenez.

Vœu présenté par Bertrand LAVAUD ;

Considérant la volonté affichée par la Ville de Paris de transformer les cimetières de la ville en espaces verts à part entière, ouverts aux parisiennes et aux parisiens ;

Considérant, dans cet esprit, l'intérêt de permettre aux habitants du quartier de la Porte Pouchet d'y accéder ;

Considérant la richesse patrimoniale que constitue le cimetière des Batignolles pour le 17^{ème} arrondissement ;

Considérant l'importance mémorielle du cimetière des Batignolles pour les familles et habitants du 17^{ème} arrondissement ayant enterré un proche dans ce cimetière ;

Considérant le potentiel touristique du cimetière des Batignolles, dans lequel reposent Paul Verlaine, André Breton, Severiano de Heredia ainsi que 138 morts pour la France ;

Considérant la deuxième ouverture rue Ganneron obtenue par la mairie du 18^{ème} arrondissement pour le cimetière de Montmartre ;

Considérant le projet soutenu par la mairie du 17^{ème} arrondissement de création d'une deuxième ouverture du cimetière des Batignolles sur la ville de Clichy ;

Considérant les actions entreprises par la mairie du 17^{ème} arrondissement pour valoriser ce cimetière : développement de l'application Géomémoire avec le Souvenir Français, demande de stèle en mémoire des 138 morts pour la France ;

Considérant le travail réalisé au quotidien par les agents de la Ville de Paris en charge de l'entretien de ce cimetière ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud, la mairie du 17^{ème} arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris étudie la création d'une ouverture du cimetière des Batignolles côté quartier de la porte Pouchet : rue Pierre Rebière, Andrée Putman ou boulevard du Bois le Prêtre ;

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au Vœu V172022020

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 1

Suffrages exprimés contre : 33

Abstention : 1

DELIBERATION N° 17-22-101

OBJET : V172022019 Vœu relatif à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris

M. BOULARD : Je redonne la parole à Karim Ziady pour le vœu 19.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Ce vœu concerne les jardins d'enfants pédagogiques où sont scolarisés actuellement plus de 800 enfants parisiens. Sur ces 800 enfants, près de 100 sont en situation de handicap et ce vœu propose que la Ville de Paris puisse porter politiquement un ajustement législatif et que Patrick Bloche, adjoint aux Affaires scolaires, puisse interpeller le ou la future ministre de l'Éducation nationale sur le sujet.

Ces jardins sont souvent situés à Paris en quartiers politiques de la Ville. Ils sont encadrés par des éducatrices et éducateurs formés au développement psychologique et psychoaffectif de l'enfant. Nous devons absolument préserver ces lieux de la petite enfance parisienne.

La loi ne permet pas de les maintenir tels qu'ils existent actuellement, puisque nous avons voté une loi. Principe de réalité, elle doit s'appliquer d'ici 2024. Mais essayons de construire un cadre hybride, main dans la main avec l'Éducation nationale, avec des équipes pédagogiques qui seront composées d'éducateurs de jeunes enfants, mais aussi d'enseignants. Il est important de les défendre à Paris. Je vous remercie.

M. BOULARD : Explications de vote ? Aline Bessis.

Mme BESSIS : Merci Monsieur le Maire. Si j'ose dire, il s'agit d'un vœu pieux. Les jeux sont faits. Vous l'avez dit, Karim Ziady, la loi est passée. Cette loi a décidé la suppression des jardins d'enfants, en 2019. La loi pour une école de la confiance.

À l'époque, avec Monsieur le Maire, nous avons rencontré les parents qui étaient tout à fait mobilisés pour préserver ces jardins d'enfants. La Mairie de Paris nous a vite dissuadés et nous avons rencontré très rapidement, en 2019, Xavier Vuillaume, et il a été décidé, nous avons été mis devant le fait accompli, que cela allait être transformé en multi accueil, puisque les enfants peuvent rentrer à l'école à partir de trois ans.

Monsieur le Maire l'a souligné, nous avons demandé fermement qu'il y ait une part importante réservée aux enfants en situation de handicap. Permettez-moi de constater que nous avons trouvé cette idée intéressante, puisqu'elle a été reprise par tous les autres arrondissements, ceux qui ont un jardin d'enfants.

Que faisons-nous ? Qu'avez-vous fait depuis trois ans ? Le Conseil de Paris avait voté un vœu de soutien à ces structures. Mais qu'a-t-il fait ? Quelle réflexion a été menée ? Avons-nous anticipé la fermeture de ces structures ? Bien au contraire. Nous rencontrons très prochainement Xavier Vuillaume pour finaliser ce processus de transformation des jardins d'enfants en crèche multi accueil.

Nous donnons tout de même un avis favorable, cela ne mange pas de pain.

M. BOULARD : C'était bien de le préciser, Aline Bessis, pour ceux qui vous suivaient. y D'autres explications de vote ? Il n'y en a pas, donc je vous propose de passer au vote. Vœu voté à l'unanimité de notre Conseil.

Vœu présenté par Karim ZIADY et les élus du Groupe Paris 17 en Commun et les écologistes

Considérant que les Jardins d'enfants pédagogiques constituent les plus anciens établissements d'accueil de la petite enfance ;

Considérant l'existence de 20 Jardins d'enfants municipaux à Paris, accueillant près de 800 enfants ;

Considérant que les Jardins d'enfants, à Paris, accueillent près de 12% d'enfants en situation de handicap ;

Considérant la mission confiée par la Ville de Paris à l'observatoire du Changement de Science Po afin de mesurer scientifiquement l'apport pédagogique des Jardins d'enfants à travers la comparaison de l'acquisition de dimensions cognitives, comportementales, scolaires et organisationnelles de deux cohortes d'enfants de 4 à 6 ans ;

Considérant les résultats de cette étude qui ont permis de démontrer, en toute objectivité, l'intérêt de ces structures compte tenu de leur qualité pédagogique en matière de socialisation, de préparation à l'école primaire par le biais des passerelles de 3 à 6 ans et leur capacité d'assurer une mixité sociale ainsi que l'inclusion d'enfants en situation de handicap ;

Considérant les dispositions contenues dans la loi « pour une école de la confiance », adoptée en 2019, prévoyant désormais le caractère obligatoire de l'instruction scolaire dès l'âge de 3 ans ;

Considérant l'absence de la prise en compte de la spécificité des Jardins d'enfants ;

Considérant la mobilisation des professionnel.les, ainsi que des parents, fréquentant ces Jardins d'enfants ;

Considérant le vœu de l'exécutif relatif à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris, adopté en séance des 1, 2, 3, et 4 avril 2019 par le Conseil de Paris ;

Considérant la volonté du Conseil de Paris de conserver les spécificités des Jardins d'enfants ;
Considérant le travail engagé avec l'Éducation nationale pour inventer un nouveau modèle d'accueil des jeunes enfants qui permettrait de conserver les spécificités des Jardins pédagogiques ;

Sur proposition de Karim ZIADY et les élus du Groupe Paris 17 en Commun et les écologistes de Paris, le conseil du 17^{ème} arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- Réaffirme son attachement aux spécificités des pratiques pédagogiques qui prennent place au sein des jardins d'enfants ;
- Poursuive le travail déjà engagé, en partenariat avec l'Éducation nationale, sur un nouveau modèle d'accueil des jeunes enfants, hybride entre l'établissement d'accueil de la petite enfance et l'école maternelle, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (parents des enfants, professionnel.le.s, mairies d'arrondissement) ;
- Porte une attention particulière, quels que soient les scénarii retenus, à l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72022019

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-102

OBJET : VI72022021 Vœu relatif à la protection des arbres à Paris

M. BOULARD : Nous avons un dernier vœu présenté par Bertrand Lavaud au nom de la majorité présidentielle.

M. LAVAUD : Merci M. le Maire et chers collègues. Il s'agit d'un vœu pour la protection des arbres à Paris.

Considérant que la présence des arbres à Paris est vécue comme un besoin essentiel à leur qualité de vie et à leur bien-être par tous les Parisiens, et je ne vous fais pas tous les considérants, car il commence à se faire tard ;

L'idée de ce vœu est de considérer que les abattages d'arbres se font sans une véritable concertation avec les habitantes et les habitants. L'idée, c'est que la Mairie de Paris s'engage à revoir la politique municipale engagée sur les arbres à Paris, en commençant par préserver les plus âgés. Qu'elle fasse de la démarche ERC, éviter, réduire et compenser, le principe d'aménagement du territoire parisien pour le projet urbain.

Il y a deux points importants : en cas d'abattage, la compensation soit pensée en termes de bénéfices écologiques et de volume de végétation et pas seulement de manière quantitative en ne replantant que le même nombre. Je rajouterai personnellement qu'il faut penser à la compensation morale. Voir tomber un arbre qui a 30 ans devant chez soi, il y a un préjudice moral. Il faudra 30 ou 40 ans pour revoir la même chose.

Enfin, que les conseils de quartier, les associations et les habitants soient informés dès les phases initiales des projets et que ces derniers soient concertés et coconstruits avec les acteurs concernés.

Je précise que ce vœu sera repris par le groupe Indépendants et Progressistes au Conseil de Paris.

M. BOULARD : Ce vœu concerne tout Paris. Le 17ème n'est pas cité dans votre vœu. Explications de vote ? Aurélie Assouline.

Mme ASSOULINE : Merci Monsieur le Maire. Il est dommage que vous n'ayez pas pris le temps de lire les considérants, car il s'agit d'un cours d'écologie très intéressant. Je ne comprends pas la totalité des considérants. Techniquement, vous faites un vœu qui concerne tout Paris, mais je ne vois pas où est le sujet pour le 17ème. Je ne vois pas à quel moment vous avez eu une problématique d'arbres maltraités dans le 17ème.

Je vous rappelle que je suis adjointe aux espaces verts, et je travaille en relation avec le service de l'arbre et j'ai à plusieurs reprises l'occasion de rencontrer les bûcherons qui sont des passionnés et qui ne vont pas abattre un arbre de gaieté de cœur. Cela ne se fait pas de cette manière. S'ils sont abattus, c'est qu'ils présentent un réel problème de sécurité.

Dans le 17ème, de manière générale, nous sommes pour l'implantation des arbres et nous l'avons assez prouvé, entre l'extension de la promenade Pereire que nous végétalisons, le projet de l'extension du bois de Boulogne qui a été soutenu par Monsieur le Maire, même si ce n'est pas l'arrondissement, mais cela concerne les travaux de la porte Maillot. Nous avons soutenu deux plantations de forêt urbaine, une sur les hauts de Malesherbes et une sur le talus de Salonique. Il y a la végétalisation du Palais des congrès, le boulevard Berthier, nous avons apporté une attention particulière auprès de la mission du tramway lorsqu'ils ont été dans l'obligation d'abattre des arbres pour ces travaux et aujourd'hui, nous en avons même plus qu'il y en avait initialement.

Si je reprends les demandes une par une, rapidement. Je n'ai pas envie de défendre spécifiquement la Mairie de Paris, mais sur les services, vous demandez à ce que la Mairie de Paris s'engage à apporter une attention toute particulière, notamment sur les travaux lors de l'abattage, c'est déjà le cas. Vous demandez qu'il y ait une mise en place de protection des arbres et des espaces verts arbres réellement prioritaire. Cela s'appelle les Arbres remarquables, dans le 17ème, nous en avons sept. Ils sont protégés. Demandez-vous la création d'une sorte de fichier arbres historique un peu sous le format monument historique et à ce moment-là, que faisons-nous lorsqu'ils sont inscrits et qu'ils menacent de s'effondrer ? Attendons-nous qu'ils s'effondrent sur un passant ou une voiture ?

Vous demandez que soient compensés en termes de bénéfices écologiques les abattages. Lorsque nous coupons un arbre qui a 30 ans, nous allons replanter un jeune arbre. Vous voulez les compenser, c'est-à-dire en planter deux, trois, quatre ? Nous savons où en planter un, mais pour planter les autres, il faut faire des analyses des sols, des canalisations, des sous-sols. Je ne comprends pas techniquement ce que vous voulez.

Vous demandez que soient associés les conseils de quartier, les associations, les habitants. Vous voulez les associer aux tournées phytosanitaires ? Vous voulez les former à devenir bûcherons, avec les bûcherons, pour leur expliquer à quel moment nous décidons que nous coupons un arbre, parce qu'il est fleuri, mais qu'il est quand même malade, donc il faut savoir le reconnaître ? Je ne vois pas. Mais je peux vous inviter à participer à la Fête des jardins. Vous avez les services de la SEP qui sont là et qui expliquent comment fonctionne la vie d'un arbre et à quel moment on décide qu'il est mort et que l'on va devoir le couper. Ce sont des ateliers qui sont à disposition de tout le monde.

Nous allons nous abstenir. Je vais difficilement vous proposer de voter contre un vœu sur la protection des arbres. Nous ne pouvons pas voter contre de manière générale. Mais je ne comprends pas. Un peu plus de technique, s'il vous plaît.

M. BOULARD : Merci. Explications de vote ? Karim Ziady.

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire. Je pourrais faire difficilement mieux que l'argumentaire de Madame Assouline. Nous allons nous abstenir également, car j'ignore si cela est volontaire ou non, mais le vœu occulte complètement le plan arbre voté au Conseil de Paris au mois d'octobre 2021. Ce plan venait compléter le plan biodiversité que nous avons voté en 2018, pour exposer les orientations de la Ville dans le domaine.

Madame Assouline a tout dit. Je ne vais pas vous dresser la liste de tous les arbres que nous plantons. Je peux témoigner que la mairie du 17^{ème} arrondissement s'est battue pour préserver les arbres à chaque fois qu'il le fallait. Tout cela est compliqué pour les travaux de prolongement du tramway. La mairie d'arrondissement ne voulait pas que les arbres soient abattus, mais c'est l'État qui est intervenu. Nous avons fait une réunion publique où il nous a été expliqué par A plus B que c'était obligatoire. Une note du ministère de l'Environnement nous obligeait à abattre des arbres qui avaient 60, 70 ou 80 ans.

Je peux rajouter que la mairie du 17^{ème} arrondissement soutient aussi les initiatives de la Ville, qui permettent de planter des arbres supplémentaires. Les rues aux écoles, le dispositif Embellir votre quartier avec Jacques Baudrier où nous allons planter des arbres supplémentaires, donc nous abattons entre 2 000 et 3 000 arbres à Paris, c'est beaucoup. Mais dans 80 % des cas, les abattages sont pour des raisons phyto, car les arbres sont malades. Ils sont abattus pour des raisons de sécurité. Continuons de planter des arbres tous ensemble. Nous allons nous abstenir.

M. BOULARD : À vous entendre, vous êtes cohérents, mais vous n'êtes pas toujours cohérents en matière d'urbanisme. Il y a un sujet sur l'espace public, je l'entends, mais en matière d'urbanisme, cela pêche, parce que la Mairie de Paris n'est pas vigilante, ou alors laisse faire. Elle densifie et sur-densifie et parfois au détriment des arbres.

Dans le 17^{ème}, je ne voudrais pas rappeler le dossier Courcelles, nous n'allons pas revenir sur le sujet. Heureusement que la mairie du 17^{ème}, en lien avec les amicales de locataires des copropriétés de Levallois, ont agi, sinon nous perdriions une dizaine d'arbres en cœur d'îlot. Nous allons rester sur cette position. Il y a un petit sujet en matière d'urbanisme, mais sur l'espace public on vous rejoint.

M. Lavaud vous maintenez votre vœu avec tous ces arguments tout de même précis ? Que faites-vous ?

M. LAVAUD : Je maintiens.

M. BOULARD : Vous maintenez. Nous allons donc passer au vote. Le vœu est rejeté et je vous en remercie.

Nous arrivons au terme de notre Conseil d'arrondissement, je vous remercie de votre patience et je vous souhaite une excellente soirée. Je remercie mes équipes de la démocratie locale qui ont organisé cette séance, et notre public qui est revenu. Merci à tous.

Vœu présenté par Bertrand Lavaud ;

Vu le Plan Biodiversité adopté par Conseil de Paris le 22 mars 2018 et valable jusqu'en 2024 ;

Considérant que la Ville de Paris est entrée en phase de révision de son Plan Local d'Urbanisme qu'elle souhaite désormais « bioclimatique », et dans lequel la préservation des arbres et de la biodiversité devrait être une priorité ;

Considérant que la présence des arbres à Paris est vécue comme un besoin essentiel à leur qualité de vie et à leur bien-être par tous les Parisiens ;

Considérant que la destruction des arbres, notamment sur le Champ-de-Mars, à la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14ème), dans le bois de Vincennes (prolongement de la ligne 1 semi-enterré) et Porte de Montreuil sont en contradiction avec les déclarations de la Maire de Paris qui dit faire de la végétalisation et de l'écologie des éléments fondamentaux de sa politique municipale ;

Considérant les conclusions du GIEC qui, dans son rapport de 2022, précise que face au développement des villes (70% de la population mondiale en 2050), il est primordial de repenser le fonctionnement futur des zones urbaines "grâce à une consommation d'énergie réduite, à l'électrification des transports et à une meilleure absorption et stockage du carbone en utilisant la nature" ;

Considérant que, selon une étude parue dans la revue Nature, plus un arbre est ancien, plus il stocke de CO₂, et que, plus il grandit rapidement, plus il stocke de CO₂ rapidement (entre 10 et 50kg/an pour les arbres nouveaux, entre 20 et 30kg/an pour les arbres communs), démontrant ainsi la nécessité de préserver les arbres existants plutôt que de préférer systématiquement la plantation de nouveaux arbres ;

Considérant que ces éléments permettent d'affirmer que les arbres, leur plantation et leur développement jusqu'à maturité et au-delà, sont des vecteurs écologiques pour aller vers une ville de Paris « zéro carbone » et que ces abattages de grande ampleur sont en contradiction totale avec les objectifs affichés par la municipalité ;

Considérant que la Mairie de Paris ne fait preuve d'aucune précaution passée, présente ou future concernant les racines des arbres quand elle effectue des travaux de voirie, entraînant une fragilisation et un dépérissement de ceux-ci légitimant in fine leur abattage, comme l'a illustré l'injustifié tronçonnage de la glycine centenaire de la place du Tertre (18ème) en mars 2021 à la suite d'un rejointoiement des pavés de l'esplanade ;

Considérant que les arbres permettent de maintenir et même d'améliorer la biodiversité de la ville en favorisant la présence notamment des abeilles et autres insectes pollinisateurs, de papillons, d'oiseaux, de reptiles (lézards) et même de petits mammifères (écureuil), et que ce rôle joué par les arbres croît en importance avec leur âge ;

Considérant que les arbres permettent de rafraîchir l'air (de 0,5 °C à 2 °C) grâce au phénomène d'évapotranspiration, extrêmement utile en période de canicule et pour lutter contre les îlots de chaleur urbain (ICU) ;

Considérant que les arbres permettent de gérer les précipitations en absorbant la pluie, réduisant ainsi les rejets à la Seine qui, lors des fortes précipitations, ne sont pas traités par le circuit de traitement des eaux usées de voirie, inadapté à ces volumes d'eau exceptionnels ;

Considérant que les arbres épurent l'atmosphère en séquestrant le dioxyde de carbone et les polluants urbains tels que les métaux lourds, le plomb, le manganèse, les suies industrielles, les oxydes d'azote et de soufre, l'ozone... (ONG Nature Conservancy) et en contribuent à réduire les concentrations en particules fines de 20 % à 50 %, jouant ainsi un rôle essentiel de santé publique et environnementale urbaine ;

Considérant que ces abattages se font sans qu'une véritable concertation ne soit menée avec les habitantes et habitants, les commerçants, les associations, les conseils de quartier et les élus et élus, mettant tous les citoyens devant le fait accompli ;

Considérant que Paris est l'une des villes les plus visitée au monde et qu'en raison de son rôle mondial, elle devrait être un exemple en matière de protection des arbres qui sont des atouts majeurs dans la lutte contre les îlots de chaleurs et des éléments irremplaçables du patrimoine, du paysage et de la beauté de Paris ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud, la mairie du 17^{ème} arrondissement émet le vœu :

- Que la Maire de Paris s'engage à revoir la politique municipale engagée sur les arbres à Paris, en commençant par préserver les plus âgés et donc les plus précieux, notamment ceux qui préexistent à des travaux de voirie et travaux d'aménagements quel qu'en soit le périmètre ;

- Que la Maire de Paris fasse de la démarche ERC (éviter, réduire, compenser) le principe d'aménagement du territoire parisien pour les projets urbains, et qu'elle mette en place une protection des arbres et des espaces verts réellement prioritaire ;

- Qu'en cas d'abattage, la compensation soit pensée en termes de bénéfices écologiques (absorption de CO₂, évapotranspiration, traitement de la pollution) et de volume de végétation et pas seulement de manière quantitative en ne replantant que le même nombre d'arbres ;

- Que les conseils de quartiers, les associations et les habitants soient informés dès les phases initiales des projets, et que ces derniers soient concertés et coconstruits avec les acteurs mentionnés.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au Vœu V172022021

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 1

Suffrages exprimés contre : 2

Abstention : 32

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 020	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	13 720,24	13 720,24	0,00
60612	ENERGIE - ÉLECTRICITÉ	73 635,72	73 635,72	0,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	56 568,22	56 568,22	0,00
60622	CARBURANTS	6 319,89	5 305,89	1 014,00
60623	ALIMENTATION	18 129,29	17 611,03	518,26
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	7 230,41	7 230,41	0,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	801,80	801,80	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	152 311,32	148 639,41	3 671,91
60636	HABILLEMENT ET VÊTEMENTS DE TRAVAIL	22 301,16	19 595,16	2 706,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	27 836,39	26 852,31	984,08
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	52 908,00	52 908,00	0,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	1 920,00	1 920,00	0,00
61351	LOCATIONS MOBILIÈRES - MATERIEL ROULANT	172 546,56	171 843,55	703,01
61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	2 192,26	2 192,26	0,00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	74 866,01	31 652,03	43 213,98
6156	MAINTENANCE	131 398,37	62 628,92	68 769,45
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	2 250,20	2 250,20	0,00
6184	VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	2 898,05	2 898,05	0,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	0,00	0,00	0,00
6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	7 935,00	7 935,00	0,00
6234	RÉCEPTIONS	43 520,85	43 109,73	411,12
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	59 745,35	58 601,31	1 144,04
6238	PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLICQUES - DIVERS	106,80	106,80	0,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	16 736,45	16 736,44	0,01
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	59 472,44	59 472,44	0,00
6262	FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	11 569,87	11 569,87	0,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	102 983,42	102 981,02	2,40
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	68 963,32	67 523,28	1 440,04
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	163 214,38	133 489,30	29 725,08
	Total Chapitre 011	1 354 081,77	1 199 778,39	154 303,38
	Total Rubrique 020	1 354 081,77	1 199 778,39	154 303,38
Rubrique 0242	MAISONS DES ASSOCIATIONS			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	1 561,59	1 561,59	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	315,45	315,45	0,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	0,00	0,00	0,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	117 063,02	117 063,02	0,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	9 600,00	9 600,00	0,00
6156	MAINTENANCE	794,26	272,56	521,70
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	0,00	0,00	0,00
6184	VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	2 200,00	960,00	1 240,00
6234	RÉCEPTIONS	717,57	596,49	121,08
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	0,00	0,00	0,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	1 299,93	1 299,93	0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	11 837,09	11 837,09	0,00

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	1 131,78	1 131,78	0,00
63512	TAXES FONCIÈRES	2 377,20	2 377,20	0,00
6358	AUTRES DROITS	7 975,20	7 975,20	0,00
Total Chapitre 011		156 873,09	154 990,31	1 882,78
Total Rubrique 0242		156 873,09	154 990,31	1 882,78
Rubrique 0282 TRAVAUX URGENTS				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	531 794,80	518 644,60	13 150,20
Total Chapitre 011		531 794,80	518 644,60	13 150,20
Total Rubrique 0282		531 794,80	518 644,60	13 150,20
Rubrique 0381 CONSEILS DE QUARTIER				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60623	ALIMENTATION	0,00	0,00	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	0,00	0,00	0,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	15 675,00	12 075,00	3 600,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	0,00	0,00	0,00
61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	0,00	0,00	0,00
6234	RÉCEPTIONS	2 648,84	2 540,73	108,11
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	96,00	0,00	96,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	0,00	0,00	0,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	3 944,98	2 338,09	1 606,89
Total Chapitre 011		22 364,82	16 953,82	5 411,00
Total Rubrique 0381		22 364,82	16 953,82	5 411,00

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 211 ÉCOLES MATERNELLES				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	72 175,24	72 121,39	53,85
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	312 762,55	312 762,55	0,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	74 958,18	74 958,18	0,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	3 177,09	3 177,09	0,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	27 132,69	27 132,69	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	41 699,07	41 699,07	0,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	9 911,13	9 911,13	0,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	96 814,20	96 814,18	0,02
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	9 211,31	9 211,31	0,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	0,00	0,00	0,00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	33 147,50	2 198,78	30 948,72
61558	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENSMOBILIERS	2 441,20	2 441,20	0,00
6156	MAINTENANCE	27 877,59	27 877,59	0,00
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	0,00	0,00	0,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	3 245,27	3 245,27	0,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	2 721,60	2 721,60	0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	10 123,27	10 123,27	0,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	7 688,16	7 688,16	0,00
Total Chapitre 011		735 086,05	704 083,46	31 002,59
Total Rubrique 211		735 086,05	704 083,46	31 002,59
Rubrique 212 ÉCOLES PRIMAIRES				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	150 031,97	149 920,03	111,94
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	523 015,57	523 014,84	0,73
60613	CHAUFFAGE URBAIN	191 195,11	191 192,79	2,32
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	4 671,45	4 671,45	0,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	50 525,61	50 488,82	36,79
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	11 950,32	11 950,32	0,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	20 005,28	20 005,28	0,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	276 438,35	276 438,35	0,00
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	4 254,20	4 254,20	0,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	708,00	708,00	0,00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	30 014,37	17 904,08	12 110,29
61558	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENSMOBILIERS	0,00	0,00	0,00
6156	MAINTENANCE	43 622,78	40 485,78	3 137,00
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	787,86	787,86	0,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	966,89	966,89	0,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	3 240,00	3 240,00	0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	93 992,16	93 992,16	0,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	7 124,48	7 124,48	0,00
Total Chapitre 011		1 412 544,40	1 397 145,33	15 399,07
Total Rubrique 212		1 412 544,40	1 397 145,33	15 399,07

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 301 ANIMATION LOCALE ET CULTURELLE				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60623	ALIMENTATION	793,58	793,58	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	18 511,48	17 534,29	977,19
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES ... (BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES)	4 548,05	4 548,05	0,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	260,28	260,28	0,00
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	709,99	709,99	0,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	7 560,00	7 560,00	0,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	1 800,00	1 800,00	0,00
61351	LOCATIONS IMMOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	0,00	0,00	0,00
61358	LOCATIONS IMMOBILIÈRES - AUTRES	27 948,64	27 186,64	762,00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	0,00	0,00	0,00
6156	MAINTENANCE	0,00	0,00	0,00
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	3 586,01	3 586,01	0,00
6184	VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	4 320,00	4 320,00	0,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	7 080,00	7 080,00	0,00
6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	0,00	0,00	0,00
6234	RÉCEPTIONS	52 052,90	40 431,89	11 621,01
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	70 794,52	67 788,74	3 005,78
6238	PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS	4 920,00	4 920,00	0,00
6245	TRANSPORTS DE PERSONNES EXTÉRIEURES À LA COLLECTIVITE	0,00	0,00	0,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	1 000,02	1 000,02	0,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	1 033,28	1 033,28	0,00
6288	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS - DIVERS - AUTRES	237 009,34	212 824,10	24 185,24
Total Chapitre 011		443 928,09	403 376,87	40 551,22
Total Rubrique 301		443 928,09	403 376,87	40 551,22
Rubrique 3111 ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUES AMATEURS				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	4 380,40	4 380,40	0,00
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	60 199,60	60 199,60	0,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	2 702,94	2 615,93	87,01
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	7 761,35	5 975,68	1 785,67
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 344,79	2 339,43	5,36
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	132 801,86	132 801,86	0,00
61351	LOCATIONS IMMOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	0,00	0,00	0,00
61358	LOCATIONS IMMOBILIÈRES - AUTRES	7 489,39	7 489,39	0,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	2 223,72	2 223,72	0,00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	12 505,24	0,00	12 505,24
6156	MAINTENANCE	50 995,24	45 146,85	5 848,39
6234	RÉCEPTIONS	1 470,41	1 228,97	241,44
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	0,00	0,00	0,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	18 032,67	15 632,67	2 400,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	165 263,26	153 396,22	11 867,04

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Credits ouverts	Dépenses mandatées	Credits à reporter
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	4 971,53	4 501,70	469,83
63513	AUTRES IMPÔTS LOCAUX	0,00	0,00	0,00
Total Chapitre 011		473 142,40	437 932,42	35 209,98
Total Rubrique 3111		473 142,40	437 932,42	35 209,98
Rubrique 313	BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 496,19	2 496,19	0,00
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	26 198,24	26 198,24	0,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	23 582,64	23 582,64	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	324,47	48,64	275,83
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 086,22	2 086,22	0,00
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	1 056,34	1 056,34	0,00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	5 619,78	5 619,78	0,00
6156	MAINTENANCE	10 526,50	9 705,68	820,82
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	1 020,00	0,00	1 020,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	5 717,64	4 796,40	921,24
63513	AUTRES IMPÔTS LOCAUX	470,22	470,22	0,00
Total Chapitre 011		79 098,24	76 060,35	3 037,89
Total Rubrique 313		79 098,24	76 060,35	3 037,89
Rubrique 321	SALLES DE SPORT, GYMNASES			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	11 919,67	9 819,46	2 100,21
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	151 299,04	151 299,04	0,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	25 708,55	25 708,55	0,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	575,37	575,37	0,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	13 569,97	12 471,24	1 098,73
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	13 868,06	13 800,63	67,43
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	0,00	0,00	0,00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	51 394,53	6 086,69	45 307,84
61551	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - MATÉRIEL ROULANT	3 099,26	3 099,26	0,00
6156	MAINTENANCE	22 430,53	20 458,26	1 972,27
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	9 727,61	9 723,97	3,64
Total Chapitre 011		303 592,59	253 042,47	50 550,12
Total Rubrique 321		303 592,59	253 042,47	50 550,12
Rubrique 322	STADES			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	8 950,12	8 550,20	399,92
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	49 868,62	49 867,87	0,75

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	5 967,33	5 560,07	407,26
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	11 105,16	11 105,16	0,00
61521	TERRAINS	18 699,93	18 439,30	260,63
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	16 453,20	2 634,00	13 819,20
6156	MAINTENANCE	11 295,03	11 295,03	0,00
Total Chapitre 011		122 339,39	107 451,63	14 887,76
Total Rubrique 322		122 339,39	107 451,63	14 887,76
Rubrique 3232 Piscines et bassins école				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	9 825,77	9 825,74	0,03
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	22 909,34	22 898,45	10,89
60613	CHAUFFAGE URBAIN	18 562,60	18 562,60	0,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	8 409,43	5 507,25	2 902,18
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 348,86	1 141,21	207,65
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	6 177,59	5 922,07	255,52
61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	1 339,20	1 339,20	0,00
6156	MAINTENANCE	2 987,20	2 173,38	813,82
Total Chapitre 011		71 559,99	67 369,90	4 190,09
Total Rubrique 3232		71 559,99	67 369,90	4 190,09
Rubrique 3381 CENTRES D'ANIMATION				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	818,43	818,43	0,00
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	30 381,62	30 381,62	0,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 775 424,00	1 770 623,87	4 800,13
6156	MAINTENANCE	3 237,60	1 560,00	1 677,60
Total Chapitre 011		1 809 861,65	1 803 383,92	6 477,73
Total Rubrique 3381		1 809 861,65	1 803 383,92	6 477,73

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 3382 ESPACES JEUNES				
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	262 387,01	261 187,01	1 200,00
Total Chapitre 011		262 387,01	261 187,01	1 200,00
Total Rubrique 3382		262 387,01	261 187,01	1 200,00
Rubrique 4221 Crèches et garderies				
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	78 570,45	78 570,45	0,00
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	283 938,21	283 938,21	0,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	18 335,02	18 335,02	0,00
60623	ALIMENTATION	567 392,48	451 335,19	116 057,29
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	71 752,92	66 632,40	5 120,52
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	35 455,21	30 759,11	4 696,10
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	38 119,49	29 651,98	8 467,51
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	12 800,38	10 343,63	2 456,75
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES ... (BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES)	37 967,17	29 832,72	8 134,45
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	82 574,80	34 960,14	47 614,66
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	474 281,68	474 281,68	0,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	92 956,59	90 412,33	2 544,26
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	36 191,31	19 636,04	16 555,27
6156	MAINTENANCE	36 758,36	35 347,16	1 411,20
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	0,00	0,00	0,00
6234	RÉCEPTIONS	3 626,91	3 626,91	0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	636 689,89	634 757,69	1 932,20
Total Chapitre 011		2 507 410,87	2 292 420,66	214 990,21
Total Rubrique 4221		2 507 410,87	2 292 420,66	214 990,21
Rubrique 511 ESPACES VERTS URBAINS				
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	42 933,34	42 933,34	0,00
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	38 699,12	38 699,12	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	24 086,08	23 105,02	981,06
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	3 296,25	3 296,25	0,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	110 895,98	96 167,77	14 728,21
61521	TERRAINS	340 912,99	270 913,46	69 999,53
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	68 040,39	65 540,39	2 500,00
615232	RÉSEAUX	122 541,05	122 541,05	0,00
61558	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS MOBILIERS	88 869,74	77 128,58	11 741,16

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
6156	MAINTENANCE	50 478,04	37 693,99	12 784,05
6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	6 225,24	6 225,24	0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	0,00	0,00	0,00
Total Chapitre 011		896 978,22	784 244,21	112 734,01
Total Rubrique 511		896 978,22	784 244,21	112 734,01
TOTAL DEPENSES		11 183 043,38	10 478 065,35	704 978,03

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Récapitulatif général			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	395 821,82	393 155,87	2 665,95
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	1 574 469,22	1 574 456,85	12,37
60613 CHAUFFAGE URBAIN	408 910,32	408 908,00	2,32
60622 CARBURANTS	6 319,89	5 305,89	1 014,00
60623 ALIMENTATION	586 315,35	469 739,80	116 575,55
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	98 519,61	90 409,90	8 109,71
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	134 801,47	128 354,94	6 446,53
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	326 229,84	309 747,72	16 482,12
60636 HABILLEMENT ET VÊTEMENTS DE TRAVAIL	22 301,16	19 595,16	2 706,00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	74 984,19	71 538,00	3 446,19
6065 LIVRES, DISQUES, CASSETTES ... (BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES)	42 515,22	34 380,77	8 134,45
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	373 512,83	373 512,81	0,02
6068 AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	101 102,89	53 488,23	47 614,66
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 225 557,99	2 201 229,65	24 328,34
6132 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	727 866,56	727 866,56	0,00
61351 LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	172 546,56	171 843,55	703,01
61358 LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	38 969,49	38 207,49	762,00
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	104 780,31	102 236,05	2 544,26
61521 TERRAINS	359 612,92	289 352,76	70 260,16
615221 BÂTIMENTS PUBLICS	860 027,13	669 916,39	190 110,74
615232 RÉSEAUX	122 541,05	122 541,05	0,00
61551 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - MATÉRIEL ROULANT	3 099,26	3 099,26	0,00
61558 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS MOBILIERS	91 310,94	79 569,78	11 741,16
6156 MAINTENANCE	392 401,50	294 645,20	97 756,30
6182 DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	6 624,07	6 624,07	0,00
6184 VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	9 418,05	8 178,05	1 240,00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	7 080,00	7 080,00	0,00
6232 FÊTES ET CÉRÉMONIES	14 160,24	14 160,24	0,00
6234 RÉCEPTIONS	104 037,48	91 534,72	12 502,76
6236 CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	130 635,87	126 390,05	4 245,82
6238 PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS	5 026,80	5 026,80	0,00
6241 TRANSPORTS DE BIENS	20 948,61	20 948,60	0,01
6245 TRANSPORTS DE PERSONNES EXTÉRIEURES À LA COLLECTIVITÉ	0,00	0,00	0,00
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	1 000,02	1 000,02	0,00
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	65 434,04	65 434,04	0,00
6262 FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	11 569,87	11 569,87	0,00
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	123 349,30	120 946,90	2 402,40
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	997 616,60	981 353,68	16 262,92
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	430 802,29	373 894,01	56 908,28
63512 TAXES FONCIÈRES	2 377,20	2 377,20	0,00
63513 AUTRES IMPÔTS LOCAUX	470,22	470,22	0,00
6358 AUTRES DROITS	7 975,20	7 975,20	0,00
Total Chapitre 011	11 183 043,38	10 478 065,35	704 978,03
TOTAL DEPENSES	11 183 043,38	10 478 065,35	704 978,03

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Recettes prévues	Titres émis	Solde
Rubrique 020	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ			
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté			
002	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	1 522 506,38	0,00	1 522 506,38
	Total Chapitre 002	1 522 506,38	0,00	1 522 506,38
Chapitre 74	Dotations et participations			
748711	DOTATION D'ANIMATION LOCALE REÇUE	889 057,00	889 057,00	0,00
748721	DOTATION DE GESTION LOCALE REÇUE	8 771 480,00	8 771 480,00	0,00
	Total Chapitre 74	9 660 537,00	9 660 537,00	0,00
	Total Rubrique 020	11 183 043,38	9 660 537,00	1 522 506,38
	TOTAL RECETTES	11 183 043,38	9 660 537,00	1 522 506,38

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 0281	DOTATION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre 45	Opérations pour comptes de tiers			
458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	676 605,53	304 233,79	372 371,74
	Total Chapitre 45	676 605,53	304 233,79	372 371,74
	Total Rubrique 0281	676 605,53	304 233,79	372 371,74
Rubrique 0381	CONSEILS DE QUARTIER			
Chapitre 45	Opérations pour comptes de tiers			
458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	4 369,36	2 500,00	1 869,36
	Total Chapitre 45	4 369,36	2 500,00	1 869,36
	Total Rubrique 0381	4 369,36	2 500,00	1 869,36
	TOTAL DEPENSES	680 974,89	306 733,79	374 241,10

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRondissement
SECTION D'INVESTISSEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Récapitulatif général			
Chapitre 45 Opérations pour comptes de tiers			
458101 DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	680 974,89	306 733,79	374 241,10
Total Chapitre 45	680 974,89	306 733,79	374 241,10
TOTAL DEPENSES	680 974,89	306 733,79	374 241,10

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRondissement
SECTION D'INVESTISSEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Recettes prévues	Titres émis	Solde
Rubrique 020 ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ			
Chapitre 45 Opérations pour comptes de tiers			
458201 DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	680 974,89	419 699,00	261 275,89
Total Chapitre 45	680 974,89	419 699,00	261 275,89
Total Rubrique 020	680 974,89	419 699,00	261 275,89
TOTAL RECETTES	680 974,89	419 699,00	261 275,89

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRondissement

POUR INFORMATION - MONTANTS DES DEPENSES PAR DOTATION

DOTATION	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Dotation d'animation locale	998 087,71	938 975,29	59 112,42
Dotation de gestion locale	10 184 955,67	9 539 090,06	645 865,61
Dotation d'investissement	680 974,89	306 733,79	374 241,10
TOTAL	11 864 018,27	10 784 799,14	1 079 219,13

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT

DÉTAIL DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS EN SENS DÉPENSES PAR CHAPITRE COMPTABLE ET RUBRIQUE FONCTIONNELLE

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Dotation Animation Locale			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
0282 TRAVAUX URGENTS	531 794,80	518 644,60	13 150,20
0381 CONSEILS DE QUARTIER	22 364,82	16 953,82	5 411,00
301 ANIM LOCALE ET CULTURELLE	443 928,09	403 376,87	40 551,22
Total Chapitre 011	998 087,71	938 975,29	59 112,42
Total Dotation Animation Locale	998 087,71	938 975,29	59 112,42
Dotation de gestion locale			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
020 ADM GÉNÉRALE COLLECTIVITÉ	1 354 081,77	1 199 778,39	154 303,38
0242 MAISONS DES ASSOCIATIONS	156 873,09	154 990,31	1 882,78
211 ÉCOLES MATERNELLES	735 086,05	704 083,46	31 002,59
212 ÉCOLES PRIMAIRES	1 412 544,40	1 397 145,33	15 399,07
3111 ENSEIGNEMENT ART PRATIQUE	473 142,40	437 932,42	35 209,98
313 BIBLIOTHÈQUES MÉDIATHÈQUE	79 098,24	76 060,35	3 037,89
321 SALLES DE SPORT, GYMNASES	303 592,59	253 042,47	50 550,12
322 STADES	122 339,39	107 451,63	14 887,76
3232 PISCINES ET BASSINS ÉCOLE	71 559,99	67 369,90	4 190,09
3381 CENTRES D'ANIMATION	1 809 861,65	1 803 383,92	6 477,73
3382 ESPACES JEUNES	262 387,01	261 187,01	1 200,00
4221 CRÈCHES ET GARDERIES	2 507 410,87	2 292 420,66	214 990,21
511 ESPACES VERTS URBAINS	896 978,22	784 244,21	112 734,01
Total Chapitre 011	10 184 955,67	9 539 090,06	645 865,61
Total Dotation de gestion locale	10 184 955,67	9 539 090,06	645 865,61
Dotation d'investissement			
Chapitre 45 Opérations pour comptes de tiers			
0281 DOTATION D'INVESTISSEMENT	676 605,53	304 233,79	372 371,74
0381 CONSEILS DE QUARTIER	4 369,36	2 500,00	1 869,36
Total Chapitre 45	680 974,89	306 733,79	374 241,10
Total Dotation d'investissement	680 974,89	306 733,79	374 241,10
TOTAL DEPENSES	11 864 018,27	10 784 799,14	1 079 219,13

DELIBERATION N° 17-22-058

OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172022011)

DELIBERATION N° 17-22-059

OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172022009)

DELIBERATION N° 17-22-060

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 07 mars 2022 (172022010)

DELIBERATION N° 17-22-061

OBJET : V172022023 Vœu relatif à la dénomination d'un lieu du 17ème arrondissement en hommage à Bernard Pons

DELIBERATION N° 17-22-062

OBJET : Désignation d'un président de séance ad hoc pour le vote du compte administratif (172022012)

DELIBERATION N° 17-22-063

OBJET : Approbation du compte administratif (172022013)

DELIBERATION N° 17-22-064

OBJET : 2022 DAC 543 Subventions (895.000 euros) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes.

DELIBERATION N° 17-22-065

OBJET : 2022 DEVE 10 Convention cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens

DELIBERATION N° 17-22-066

OBJET : V172022022 Vœu rattaché DEVE 10 relatif au financement de la stérilisation des chats libres

DELIBERATION N° 17-22-067

OBJET : 2022 DTEC 7 Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris

DELIBERATION N° 17-22-068

OBJET : 2022 DFPE 39 Subventions (5 205 571 euros) et avenant n°1 à l'association Crescendo (11è) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION N° 17-22-069

OBJET : 2022 DFPE 47 Subvention et avenants n° 1 à l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

DELIBERATION N° 17-22-070

OBJET : 2022 DFPE 52 Subvention (3 437 615 euros), avenant n° 1 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10e pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION N° 17-22-071

OBJET : 2022 DFPE 80 Subventions (823 699.32 euros) et CPO à 5 associations pour le fonctionnement de RAM RAP

DELIBERATION N° 17-22-072

OBJET : 2022 DFPE 96 Subvention (1.288.075 €) et convention avec l'association « ABC Puériculture » (16e) pour la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant au 9-9 bis, rue Labie (17e)

DELIBERATION N° 17-22-073

OBJET : 2022 DSOL 1 Olympiade Culturelle - Subvention (25 500 euros) et convention avec l'association AD'REV pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2022

DELIBERATION N° 17-22-074

OBJET : 2022 DDCT 51 Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires --subventions de fonctionnement à 8 associations

DELIBERATION N° 17-22-075

OBJET : 2022 DDCT 53 Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions à 25 associations pour le financement de 26 projets

DELIBERATION N° 17-22-076

OBJET : 2022 DDCT 54 Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires - Subventions à 22 associations

DELIBERATION N° 17-22-077

OBJET : 2022 DDCT 59 Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions à 79 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens

DELIBERATION N° 17-22-078

OBJET : 2022 DPMP 1 Subventions (311 973 euros) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2022

DELIBERATION N° 17-22-079

OBJET : 2022 DAE 4 Subventions (5.991.000 euros) et conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

DELIBERATION N° 17-22-080

OBJET : 2022 DAE 31 Installation de distributeurs automatiques de billets dans les marchés couverts Batignolles (17e) et Saint Martin (10e) - conventions

DELIBERATION N° 17-22-081

OBJET : 2022 DEVE 21 Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022 – 2027

DELIBERATION N° 17-22-082

OBJET : 2022 DSOL 2 Subventions (15 500 euros) à trois associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

DELIBERATION N° 17-22-083

OBJET : 2022 DSOL 10 Participations (3.247.510 euros) et avenants avec 6 Maisons des Aînés et des Aidants au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris pour l'année 2022

DELIBERATION N° 17-22-084

OBJET : 2022 DVD 3 Stationnement de surface. Mesures diverses y compris tarifaires.

DELIBERATION N° 17-22-085

OBJET : 2022 DVD 36 Création du Pass 2 Roues Motorisés dans les parcs de stationnement. Convention cadre et Tarifs applicables.

DELIBERATION N° 17-22-086

OBJET : 2022 DPE 4 Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas - Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR).

DELIBERATION N° 17-22-087

OBJET : 2022 DU 91 Appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris - Site de la Porte de St-Ouen (17e) - Avenant n°2 à la promesse de vente.

DELIBERATION N° 17-22-088

OBJET : 2022 DASCO 7 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (926.294,34 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

DELIBERATION N° 17-22-089

OBJET : 2022 DASCO 12 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (37.210 euros), subventions d'équipement (64.030 euros) et subventions travaux (152.747 euros)

DELIBERATION N° 17-22-090

OBJET : 2022 DU 71 Dénomination place André Zirnheld (17^e)

DELIBERATION N° 17-22-091

OBJET : 2022 DAC 366 Conventions, avenant et subventions d'équipement (30.500 euros) à quatre associations œuvrant dans les domaines de l'histoire et de la mémoire

DELIBERATION N° 17-22-092

OBJET : 2022 DLH 51 Réaménagement d'un emprunt contracté par la SA d'HLM Immobilière du Moulin Vert auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Maintien de la garantie d'emprunt par la Ville de Paris

DELIBERATION N° 17-22-093

OBJET : 2022 DLH 97 Modification et octroi de garanties d'emprunts pour le financement de 6 programmes de création et de rénovation de logements sociaux demandée par ICF Habitat La Sablière.

DELIBERATION N° 17-22-094

OBJET : 2022 DLH 105 Modification et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat

DELIBERATION N° 17-22-095

OBJET : V172022025 Vœu relatif à la fermeture de places en crèche dans le 17^{ème} arrondissement

DELIBERATION N° 17-22-096

OBJET : V172022024 Vœu relatif au renforcement du contrôle par la Mairie de Paris sur l'installation des dark-kitchen / dark-stores à travers les déclarations préalables

DELIBERATION N° 17-22-097

OBJET : V172022026 Vœu relatif à l'entretien du patrimoine locatif social

DELIBERATION N° 17-22-098

OBJET : V172022027 Vœu relatif aux rythmes scolaires et au retour de la semaine de 4 jours

DELIBERATION N° 17-22-099

OBJET : V172022018 Vœu relatif à la création d'un nouvel espace canin dans le 17^e arrondissement

DELIBERATION N° 17-22-100

OBJET : V172022020 Vœu relatif à l'ouverture d'une entrée du Cimetière des Batignolles côté quartier de la porte Pouchet

DELIBERATION N° 17-22-101

OBJET : V172022019 Vœu relatif à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris

DELIBERATION N° 17-22-102

OBJET : V172022021 Vœu relatif à la protection des arbres à Paris